



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Département de Saône-et-Loire

Rapport de Monsieur André ACCARY
Président du Conseil Départemental

Table des matières	2
I. En 2022, alors que la guerre en Ukraine a engendré une situation de forte incertitude économique, se substituant à la reprise espérée à la fin 2021, le Département a maintenu son action.	4
1. Chef de file des solidarités, le Département a poursuivi sa politique volontariste tout en intégrant la charge des mesures nationales issues de la crise sanitaire et aggravées par l'inflation	5
2. Le Département a conservé son ambition pour le développement de son territoire en dépit de l'incertitude engendrée par le contexte politico-économique de guerre et d'inflation	14
3. Après les années de crise sanitaire, le Département a posé en 2022 de nouveaux jalons en faveur de l'attractivité territoriale pour ses habitants actuels et futurs	26
4. Le Département, s'est efforcé d'absorber les effets de l'inflation sur ses personnels et les moyens mis au service des politiques départementales	32
II. Les recettes, toujours portées par la dynamique immobilière ainsi que par le bond de la TVA provoqué par le fort niveau d'inflation, ont créé un effet d'aubaine provisoire pour la mise en œuvre de l'action départementale	37
1. Les produits de fiscalité indirecte sont encore cette année en forte hausse, portés par un niveau inédit de DMTO et le dynamisme de la TVA nationale.	38
2. Les autres recettes sont dynamiques en 2022 bien que les produits économiques restent affectés par les effets de la crise sanitaire.	46
III. La soutenabilité financière est préservée s'adossant aux recettes toujours dynamiques et à un désendettement de la collectivité.	52
1. L'épargne brute encore en progression en 2022, permettant de financer des investissements ambitieux.	52
2. L'important autofinancement du Département continue de financer un niveau d'investissement élevé ..	53
3. L'autofinancement de l'exercice a permis au Département de se désendetter, allégeant ainsi le poids possible des emprunts à venir à des taux moins favorables.	55

L'exercice 2022, est le premier budget voté

sous la nouvelle mandature 2021-2027.

Alors que le budget primitif de l'exercice 2022 avait été voté sous des perspectives de sortie de crise sanitaire et de « normalisation » de la gestion après les deux années exceptionnelles précédentes, le Département s'est très rapidement trouvé confronté aux effets directs et indirects de l'évènement majeur qu'a constitué l'invasion de l'Ukraine par la Russie en mars 2022, avec l'installation d'un conflit en plein cœur de l'Europe qui a engendré une crise énergétique grave du fait des sanctions internationales à l'égard de l'envahisseur.

Ces tensions sur l'énergie, accompagnées également du retour à un cycle d'inflation ont amené l'Europe au bord de la récession avec un très fort ralentissement de la croissance économique et des décisions drastiques de la Banque centrale européenne portant sur le relèvement à plusieurs reprises des taux directeurs afin de contrer le phénomène inflationniste. Ces décisions ne sont pas sans conséquences sur le ralentissement du marché de l'immobilier et les recettes tirées de cette activité pour le territoire départemental.

La politique budgétaire en France au cours de l'année 2022 a favorisé les mesures permettant de contrer la crise énergétique avec pour conséquence cependant le relèvement du point d'indice sur les salaires des fonctionnaires ou des revalorisations sur les aides individuelles de solidarité comme le RSA entraînant des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Dans ce climat très instable, le Département a poursuivi sa stratégie résolument volontariste, même si l'exécution du budget 2022 a été entravée par le ralentissement des marchés d'approvisionnement en matières premières et de produits manufacturés, par la contrainte énergétique perçue dès le dernier trimestre, et par l'attentisme d'une économie locale perturbée par ces tensions et encore ébranlée par les contrecoups de la crise sanitaire. Malgré ce contexte géopolitique et économique instable, les recettes sont restées dynamiques portées par l'inflation et un marché immobilier encore actif sur la 1^{ère} partie de l'année.

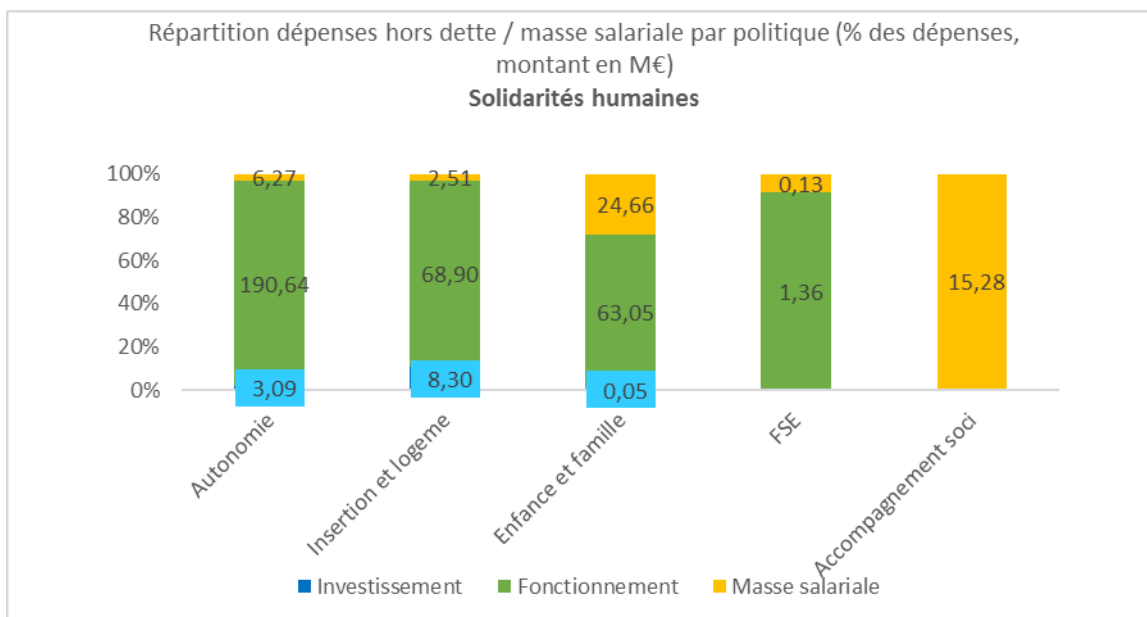
Le Département conserve ainsi une marge financière tout en se désendettant et s'efforçant de garantir l'avenir.

- I. En 2022, alors que la guerre en Ukraine a engendré une situation de forte incertitude économique, se substituant à la reprise espérée à la fin 2021, le Département a maintenu son action.

	(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Masse salariale	Total Fonctionnement	Total
Solidarités humaines		11,43	323,95	48,86	372,81	384,24
dont Autonomie		3,09	190,64	6,27	196,91	200,00
dont Insertion et logement		8,30	68,90	2,51	71,41	79,71
dont Enfance et famille		0,05	63,05	24,66	87,71	87,76
dont FSE		0,00	1,36	0,13	1,49	1,49
dont Accompagnement social				15,28	15,28	15,28
Stratégies territoriales		111,37	36,86	39,43	76,28	187,65
dont Routes et Infrastructures		40,26	4,49	15,51	19,99	60,25
dont Aides aux territoires de la Saône-et-Loire		7,71	1,27	1,83	3,10	10,81
dont Politique agricole		1,77	1,44	1,03	2,47	4,24
dont politique environnementale		2,91	0,04	0,08	0,12	3,04
dont Réseaux numériques et THD		38,22	1,31	0,52	1,83	40,05
dont Collèges		17,57	10,67	20,47	31,13	48,70
dont Protection civile		2,93	17,63	0,00	17,63	20,57
Attractivité du territoire		3,59	8,20	14,04	22,23	16,96
dont Centre de santé départemental		0,89	0,86	8,42	9,28	10,17
dont Sport-animation- jeunesse		1,17	2,49	0,20	2,69	3,86
dont Attractivité et tourisme		0,62	1,70	0,62	2,32	2,94
dont Culture		0,92	3,13	4,81	7,94	
Moyens départementaux		16,10	27,41	15,89	43,31	59,40
dont Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)		0,77	11,05	0,99	12,04	12,80
dont Ressources humaines		0,00	4,79	3,37	8,17	8,17
dont Autres moyens		15,33	11,57	11,53	23,10	38,43
Totaux		142,49	396,42	118,21	514,63	657,12

1. Chef de file des solidarités, le Département a poursuivi sa politique volontariste tout en intégrant la charge des mesures nationales issues de la crise sanitaire et aggravées par l'inflation

Le champ du social occupe une part prédominante dans les dépenses de fonctionnement. La place de certains métiers très professionnalisés au plus près des usagers et bénéficiaires explique également le poids de la masse salariale dans ces dépenses.



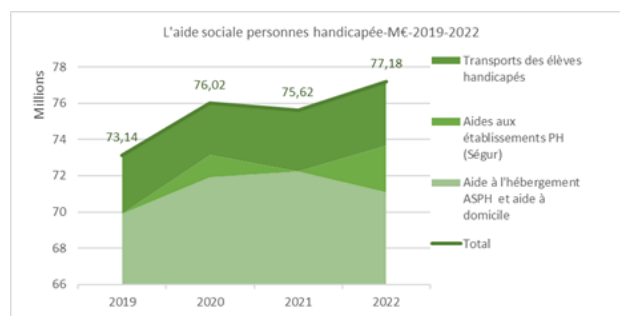
Les politiques en faveur des personnes âgées et handicapées

Toutes sections confondues et y compris masse salariale, l'autonomie a représenté près de 200 M€ en 2022. La masse salariale pèse pour 6,3 M€ dans le budget de fonctionnement, les politiques d'intervention mobilisant des dépenses à hauteur de 190 M€.

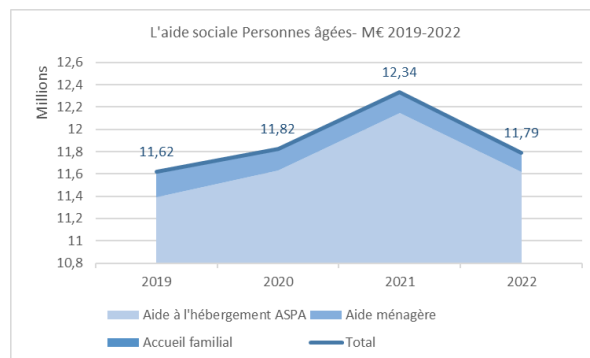
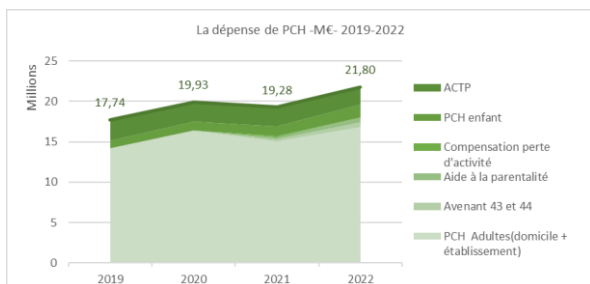
Politique en faveur des personnes en situation de handicap

La dépense en faveur des personnes en situation de handicap s'élève à 100,12 M€.

L'aide sociale aux personnes handicapées (frais de séjour en établissement, accueil familial et aide-ménagère) en constitue la part essentielle pour un montant de 77,2 M€ dont 3,5 M€ affectés à la politique de transports des élèves handicapés.



L'Allocation PCH continue de progresser avec 19,6 M€ de dépenses (+15,7 % par rapport à 2021) avec un nombre de bénéficiaires en croissance (+5,9 %). La PCH Parentalité mise en œuvre depuis 2021 augmente fortement passant de 0,27 M€ en 2021 à plus de 0,61 M€ en 2022.



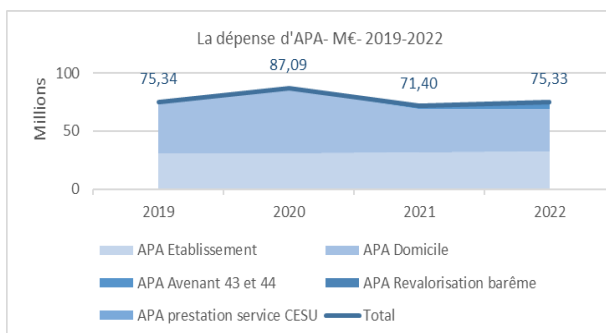
Politique en faveur des personnes âgées

L'APA constitue la principale dépense avec un montant de 75,4 M€ soit une progression de +4,77% par rapport à 2021

On constate cependant une baisse des bénéficiaires de l'APA à domicile comptabilisés à 9 255 bénéficiaires payés au 31 décembre 2022 contre 9 334 au 31 décembre 2021, soit une diminution de -0,86 % établissant ainsi une moyenne annuelle de 9 187 bénéficiaires (9 334 en 2021). Par ailleurs, l'activité prestataire a connu une forte baisse en 2022 (-8% d'heures facturées par rapport à 2021).

L'évolution à la hausse sur l'APA domicile est liée principalement à l'impact du versement en année pleine des dotations versées aux SAAD au titre de l'avenant 43.

La même tendance est observable en établissement les dépenses restant relativement stables.



L'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (frais de séjour, accueil familial et aide-ménagère) aura mobilisé près de 11,8 M€, en légère baisse par rapport à 2021.

La poursuite des objectifs de prévention portée par la Conférence des financeurs s'est poursuivie au travers de nombreuses actions individuelles et collectives (1,97 M€). Ces actions ont été complétées par de nombreux dispositifs ou soutien des partenaires (CITEVAM, CLIC, plateforme des métiers de l'autonomie) ;

A noter également en 2022 les 1ères actions portant sur l'aide à la vie partagée AVP (117 K€). La convention d'expérimentation de cette nouvelle aide, signée entre la CNSA, l'Etat et le Département, portant programmation pour 2021-2029 des projets d'habitats inclusifs ouvrant droit à l'AVP, avait été approuvée par l'Assemblée départementale du 17 décembre 2021.

Investissement en faveur de l'autonomie

Une partie des dépenses réalisée à hauteur de 0,71 M€ sur 2022 a concerné plusieurs projets dont le principal objectif était le soutien aux SAAD par le biais des subventions versées pour l'acquisition de véhicules (0,17 M€) et le déploiement des Kits Mad Max (0,26 M€). Le soutien pour les projets « Habitat inclusif » s'est poursuivi par le versement de subventions à hauteur de 0,25 M€

Le soutien en investissement apporté par le Département sur les restructurations et aménagements des établissements sociaux et médico sociaux s'élève à 2,3 M€.

Les restructurations d'établissements pour personnes âgées auront sollicité en 2022 2,3 M€ de subventions départementales. Les opérations principales ont concerné : l'EHPAD annexé au CH de Charolles (0,94 M€), la PUV de Cronat (0,36 M€). L' EHPAD de Marcigny (0,25 M€),

l'EHPAD à Bois Sainte Marie (0,39 M€), l'EHPAD de Sennecey le Grand les Pierres étoilées (0,32 M€).

Toutefois, les Etablissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) subissent depuis plusieurs années des bouleversements profonds qui ne sont pas sans effet sur leur situation financière déjà fragile. Cette situation s'est aggravée en 2022, en dépit de réforme de de tarification, par le contexte inflationniste avec notamment la hausse des prix de l'énergie, des salaires et l'accroissement des coûts des matériaux rendant plus complexes la réalisation des opérations d'investissement nécessaires pour satisfaire les attentes des publics accueillis et plus difficiles à maintenir les équilibres financiers.

Les politiques en faveur de l'insertion et du logement

Toutes sections confondues et y compris masse salariale, la dépense en faveur de l'insertion et du logement a représenté 77,20 M€ en 2022.

Insertion et Revenu de Solidarité Active (RSA)

Les dépenses de fonctionnement en faveur de l'insertion représentent 65,03 M€ en 2022 hors masse salariale.

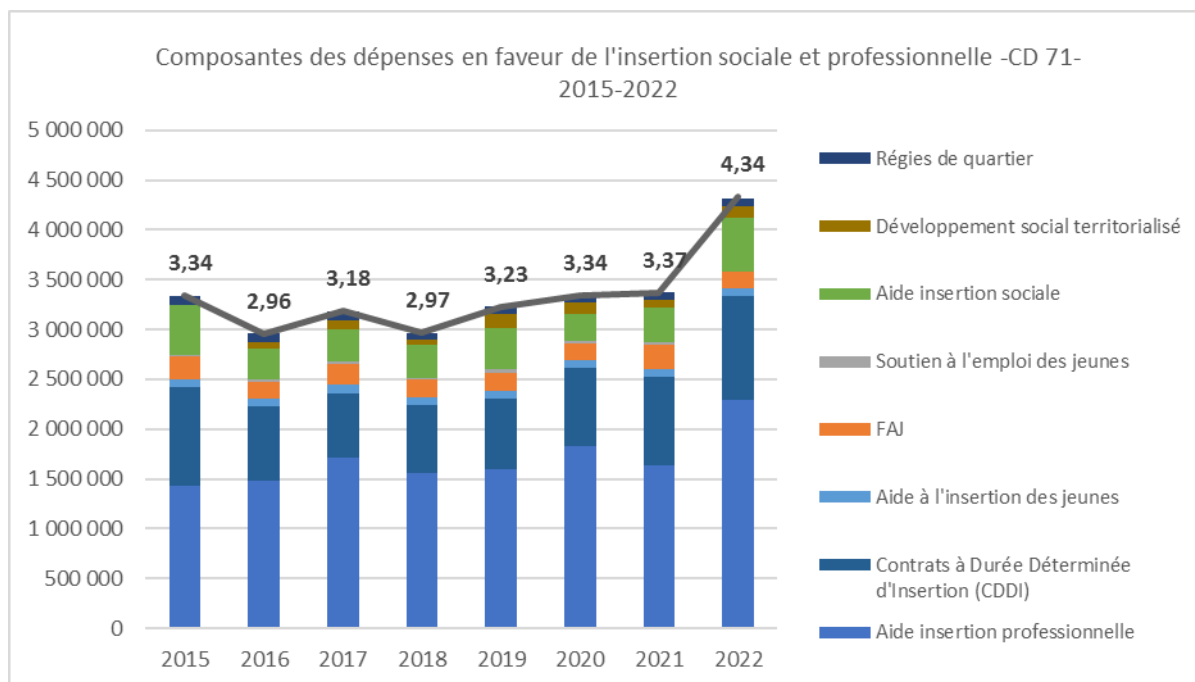
La dépense liée à l'allocation RSA s'est élevée à 60,73 M€ en 2022 contre 63,35 M€ en 2021. Au 1er avril 2022, le montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité active (RSA) a été revalorisé de 1,8 % par rapport à 2021. Puis en août 2022, le RSA a de nouveau été revalorisé **via une hausse exceptionnelle de 4 %** afin d'aider les ménages à supporter la rapide hausse de l'inflation survenue en mai, juin et juillet 2022 en conséquence immédiate de la survenue de la guerre en Ukraine. Malgré cette revalorisation conséquente et exceptionnelle du RSA, l'allocation totale versée s'avère inférieure à 2021 en raison d'un marché de l'emploi encore relativement dynamique au moins sur les 8 premiers mois de

l'année. La baisse s'observe au niveau des foyers puisqu'au 31 décembre 2022 : on comptabilisait 8 327 foyers bénéficiaires à fin 2022 contre 9 180 au 31 décembre 2021 soit une baisse de plus de 9%.

*-9% de foyers bénéficiaires du RSA,
soit seulement 8327 foyers à fin
décembre 2022*

Pour diminuer les tensions sur le marché local de l'emploi, le Département, en proposant un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires du RSA, a choisi de faire le pari de permettre à un millier d'entre eux de retrouver le chemin de l'emploi en 2022 dans le cadre de son action « **Rebondir, Surmonter, Accéder... à l'emploi** ». Le dispositif d'accompagnement s'appuie sur des conseillers recrutés par le Département.

Hors RSA, les dépenses d'insertion connaissent une forte progression et s'élèvent à 4,34 M€ soit près d'1 M€ supplémentaire par rapport à 2021. Notamment, au titre des Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), les crédits exécutés s'élèvent à 1,03 M€ (contre 893 K€ en 2021) soit une augmentation de +15,7%. Cette hausse de la dépense trouve s'explique par la création de postes au sein des structures et par la revalorisation exceptionnelle du RSA en juillet 2022, les financements au titre des CDDI étant calculés sur la base du montant forfaitaire du RSA pour une personne seule. De manière identique, l'aide au fonctionnement des structures d'insertion connaît une hausse de +40% par rapport à 2021 et s'élève à 2,3 M€. L'aide à l'insertion par l'activité économique au sein de cette enveloppe connaît ainsi une progression de +0,2 M€.



Les contrats de coopération avec les collectivités locales (communes, communautés de communes et d'agglomération, syndicats intercommunaux) s'inscrivent dans la même dynamique d'accompagnement de proximité adossée au nouveau service public local d'insertion (SPIE). Compte-tenu de leur complexité, ils ont commencé à se conclure à compter du 4^{ème} trimestre 2022 ne permettant qu'une exécution de 398 K€ sur les 500 K€ prévus initialement sur l'exercice. Les signatures de certains contrats ont été décalées sur le mois de décembre 2022 et de janvier 2023. Sur 19 EPCI, 16 ont adhéré en effet à la démarche.

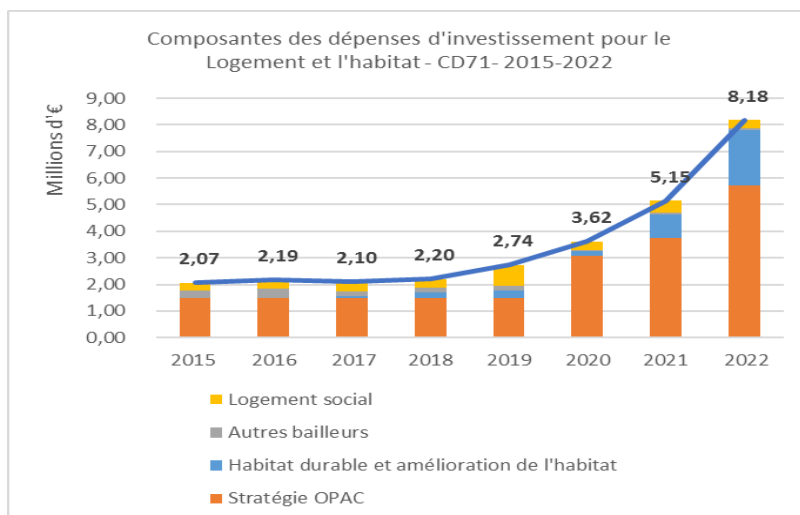
Le règlement du Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) a permis de soutenir financièrement des jeunes en répondant à un besoin urgent ou non lié à leur insertion sociale et/ou professionnelle. Au total ils auront bénéficié d'une aide de 277 K€ répartie entre le fonds (175 K€), les aides à l'insertion (78 K€) et l'école de la 2^{ème} chance à Montceau les Mines (25 K€)

En investissement, les dépenses d'insertion se traduisent par le solde d'exécution du soutien exceptionnel du Plan Jeunes 2021 aux communes (31 K€) et l'aide en investissement accordées aux ateliers d'insertion (78 K€) complété par les aides individuelles aux bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Logement et habitat

L'effort engagé sur les politiques du logement et l'habitat se traduit par une augmentation de +2,81 M€ avec un budget exécuté total de 10,71 M€ répartis en 8,18 M€ d'investissement et 2,54 M€ de fonctionnement.

Les aides « à l'amélioration de l'Habitat liées à l'adoption du Plan environnement et à la mise en œuvre du Plan habitat progressent fortement soit 2,2 M €(+1,23 M€/2021) . Les aides habitat durable représentent, pour l'année 2022, 2265 dossiers Le soutien à l'OPAC représente 70% du budget Logement avec 5,71 M€ d'aides à l'investissement.



En fonctionnement, Fonds de Solidarité Logement (FSL) reste stable à 1,87 M€. Les dépenses liées aux secours d'urgence augmentent encore dépassant la barre des 100 K€ soit + 6,6 % par rapport à 2021. Près de 400 K€ auront été consacrés aux actions sociales en faveur du logement à destination des structures associatives œuvrant en matière de logement.

L'action sociale territorialisée et le Plan pauvreté

L'action des services sociaux territorialisés du Département a représenté 15,28 M€ de dépenses de masse salariale en 2022.

Développement social territorial (51 K€)

Les actions sont essentiellement portées par les travailleurs sociaux de la Collectivité ; la refonte du travail social ainsi que la formation engagée dans le cadre du Pouvoir d'agir devrait permettre de faire évoluer ce dispositif à moyen terme.

Plan pauvreté

Le Département a signé le 28 juin 2019 avec l'Etat une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi (CALPAE), initialement prévue pour la période 2019-2021, et a été prolongée en 2022

Outre la masse salariale (0,26 M€) les dépenses consacrées en 2022, destinées à finaliser les

actions lancées depuis 2019, se sont élevées à près de 900 K€.

En 2022, les actions concernant l'autonomie des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance ont été retirées de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi 2022 et ont été intégrées au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) signé avec l'Etat et l'ARS.

Les autres actions se sont poursuivies.

Dans le domaine du renforcement du travail social et des initiatives libres : signature des chartes partenariales autour de l'accueil social inconditionnel de proximité, déploiement du portail de ressources Infopublic71 pour les chargés d'accueil et les acteurs du numérique, formations, poursuite d'actions d'aller vers, poursuite des ateliers L'art pour Raccrocher généralisée en 2021.

Sur le champ de l'insertion : généralisation du dispositif parrainage emploi, préparation du déploiement de l'outil Viesion, développement des clauses d'insertion dans les marchés publics départementaux...

Dans le domaine de l'inclusion numérique : déploiement du réseau d'acteurs du numérique, mise en place de formations à destination des acteurs du numérique, création d'un tiers-lieu numérique itinérant le Van 71...

En 2022, on peut retenir plusieurs actions :

Le dispositif Croix Rouge sur roues

La « Croix rouge sur roues » est un dispositif itinérant de distribution d'aide alimentaire d'urgence qui a démarré en novembre 2020. En partenariat avec la Banque alimentaire, la « Croix rouge sur roues » propose des colis alimentaires d'urgence, une aide vestimentaire, de l'écoute et une orientation aux personnes habitant dans les zones rurales du louhannais et du charolais, ayant des difficultés de mobilité. La Croix rouge se déplace majoritairement au domicile des personnes à l'aide d'un camion. Orientés par des travailleurs sociaux, les bénéficiaires peuvent recevoir un colis alimentaire, pour une période de 15 jours, dans l'attente d'une solution plus pérenne. Ce colis peut être renouvelé 1 ou 2 fois suivant les besoins. L'équipe est composée d'une salariée en CDD et d'une équipe de bénévoles. Elle intervient sur deux secteurs ruraux : le Charolais et la Bresse Au cours de l'année 2022 :
- 252 foyers ont bénéficié de l'aide alimentaire d'urgence de la Croix rouge sur roues, ce qui équivaut à 562 bénéficiaires. - 10 tonnes de produits alimentaires ont été distribuées.

L'équipe mobile précarité en milieu rural portée par l'association Le Pont mise en place à partir de 2021.

Cette action vise à lutter contre l'isolement et construire du lien social en faveur des plus vulnérables. L'équipe mobile part à la rencontre d'un public ne sollicitant pas ou plus les services de droit commun et permet l'émergence, par la construction d'une relation de confiance, d'une démarche d'insertion. L'équipe, composée d'un binôme de professionnelles (une travailleuse sociale et une infirmière) à mi-temps met en place un circuit de maraudes régulier et adapté aux publics, afin de se rendre visible auprès du plus grand nombre. Elle intervient sur les secteurs suivants : la côte chalonnaise, Chagny, la communauté de communes mâconnais-tournaise, Cuisery, Sennecey-Le-Grand. En 2022, l'équipe a rencontré 149 personnes, 51 % étaient des personnes en situation de prostitution et 49% des personnes en grande

précarité. L'équipe mobile précarité permet : - d'aller vers un public en situation de grande précarité (repérage, accompagnement de personnes dans l'incapacité d'interpeler les services sociaux), - de repérer des situations de prostitution en milieu rural en Saône-et-Loire, - de favoriser l'accès aux droits, - d'assurer une veille sociale. L'équipe mobile intervient en cohérence.

Lutte contre la précarité hygiénique portée par la Banque alimentaire

La Banque alimentaire propose la distribution de produits d'hygiène aux personnes en grande précarité, par l'intermédiaire des associations partenaires. Elle réalise les achats de produits et informe les partenaires concernés de leur mise à disposition. Les associations partenaires et CCAS passent commande auprès de la Banque alimentaire des produits selon leurs besoins (en lien avec les services sociaux partenaires habituels). La Banque alimentaire procède à la mise à disposition ou à la livraison des produits en fonction des protocoles habituels. Produits concernés : produits de protections menstruelles, produits de protections pour fuites urinaires, couches pour bébés, produits d'hygiène corporelle de base (savon, shampoing, brosses à dents, dentifrice). En 2022, 27 associations ou CCAS ont bénéficié de cette aide, ce qui représente environ 3 500 personnes aidées. Les produits d'hygiène corporelle représentent 40 %, les produits d'hygiène féminine représentent 35%.

Programme départemental de lutte contre les Violences intrafamiliales (VIF)

La mise en œuvre des orientations du programme s'est poursuivie en 2022.

0,16 M€ ont été réalisés dont notamment un cofinancement de postes de professionnels spécialisés pour permettre des interventions territorialisées au plus près des victimes :

Intervenants en commissariat et gendarmerie (ISCG) : 5 ETP cofinancés dans le cadre de conventions triennales Etat /Département /collectivités, le Département prenant en charge

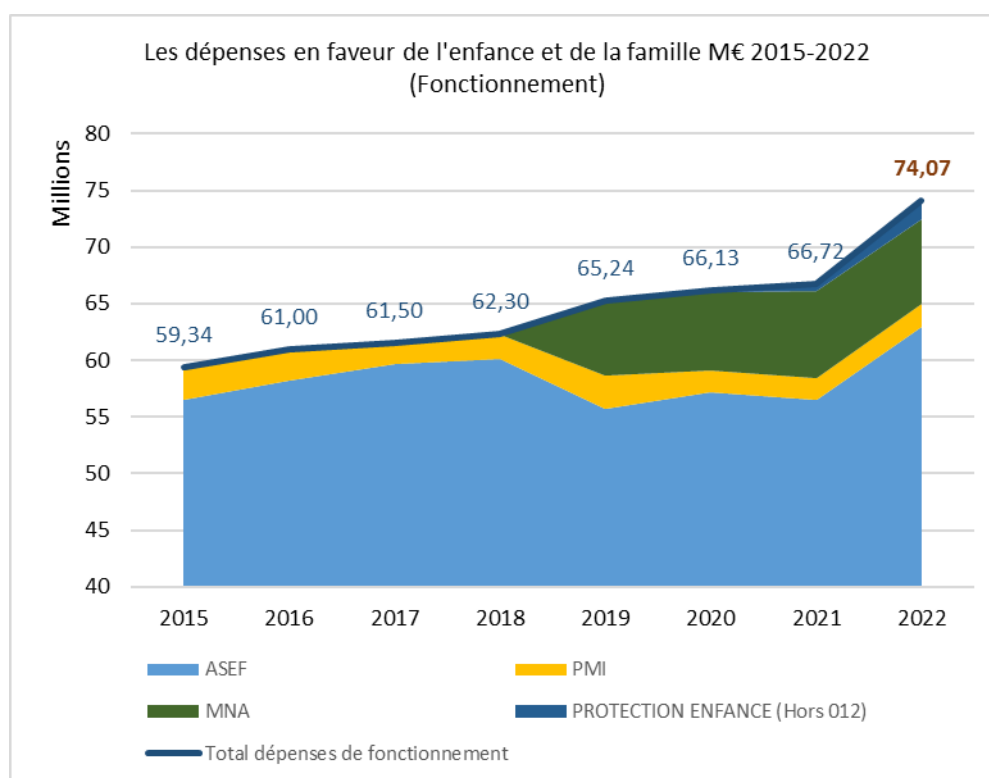
50 % du coût restant à charge des employeurs, déduction faite des crédits de l'Etat dégressifs sur les périodes 2021-2023 et 1ETP cofinancé sur la période 2022-2024.

Juristes en victimologie de l'association France Victimes 71 qui assurent des permanences à Charolles, Gueugnon, Louhans.

40 K € ont été dédiés à une action phare : l'accueil du spectacle Renversante, créé et interprété par Léna Bréban, produit par l'Espace des Arts scène nationale de Chalon-sur-Saône, dont l'objet est la lutte contre les stéréotypes de genre. Les élèves

de cinquième de 11 collèges en ont bénéficié au cours de l'année scolaire 2021-2022. Les collégiens des 15 établissements inscrits dans le projet global de prévention Renversante poursuivent l'action engagée en 2020-2021 via les interventions de travailleurs sociaux du Département sur les deux années scolaires suivant l'accueil du spectacle.

La politique en faveur de l'enfance et des familles



Chiffres en M€, données en dépenses d'intervention

Les moyens de la politique publique de l'enfance et des familles par le Département de Saône-et-Loire en 2022 se chiffrent à 87,76 M€ intégrant la masse salariale des personnels mobilisés sur le plan de prévention et de protection de l'Enfance ainsi que des assistants familiaux.

Concernant ces derniers on retient une hausse significative de 11,01 % consacrée d'une part au

financement du complément de traitement indiciaire (CTI) versé aux travailleurs sociaux et médico-sociaux, aux revalorisations salariales des assistants familiaux prévus par la loi d'avril 2022 relative à la protection de l'enfant et d'autre part à l'ouverture en urgence de places d'accueil supplémentaires en accueil familial et placement à domicile au vu de la saturation du dispositif

d'accueil, dans l'attente du déploiement du plan enfance début 2023.

15,80 M€ ont été consacrés à la rémunération des assistants familiaux intégrant les premières valorisations salariales fixées dans la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants et aux dépenses liées à l'accueil familial des enfants confiés et 1,44 M€ à la rémunération des ressources humaines du Plan Enfance.

Hors masse salariale, les dépenses s'élèvent à 63,1 M€ soit +12,08 % d'augmentation par rapport à 2021.

La prévention et la protection de l'enfance aura mobilisé la majeure partie de l'enveloppe avec **72,06 M€**, dont 1,65M€ dans le cadre de la contractualisation de prévention et protection de l'enfance 2020-2022 signée avec l'Etat.

En matière de prévention, les informations préoccupantes continuent de progresser fortement (3829 en 2022 soit 4,64 % de plus par rapport à 2021).

Face à cette situation le Département a continué de déployer son arsenal de dispositifs :

- Les actions de prévention spécialisée auprès des jeunes en amont de toute mesure (664 K€),
- l'accompagnement financiers des familles par le biais d'aides financières ou de secours d'urgence dans un contexte de dégradation des situations sociales important (1,26 M€),
- l'aide à domicile de nature administrative par les professionnels des territoires d'action sociale ou par les techniciens d'intervention sociale et familiale (2,18 M€)
- l'aide de nature judiciaire dans le cadre des mesures d'action éducative en milieu ouvert avec déploiement de mesures consolidées et financement du complément de traitement indiciaire (CTI) (3,38 M€) pour 1 250 mesures.

Les besoins de places détectés depuis ces dernières années s'aggravent encore en 2022.

Fin 2022, 1 682 enfants étaient suivis contre 1 629 fin 2021. La prise en charge des enfants en établissement a mobilisé 38,42 M€ soit +4,54 M€ de crédits qu'en 2021. Cette progression s'explique tant par l'accroissement des places que par le financement des mesures du SEGUR (2,2 M€)

L'accompagnement des jeunes majeurs a été intensifié en 2022 par le biais d'aides financières, l'attribution de budget jeune majeur (128 K€) et un dispositif d'hébergement (108 K€).

La multiplication des tensions internationales et la persistance de l'instabilité économique ou politique de nombreux pays continuent d'entretenir le flux entrant des mineurs non accompagnés. En 2022 7,43 M€ auront été affectés par le Département pour l'accueil de ces mineurs. 314 nouvelles arrivées ont été constatées en 2022. Au total 256 jeunes sont entrés dans un processus d'accueil. Parmi eux, 169 mineurs non accompagnés ont été évalués. Actuellement 284 jeunes sont accueillis dans différentes structures, notamment d'insertion.

La prévention et la protection maternelle et infantile (PMI) a mobilisé plus de 2 M€ de dépenses réparties entre la protection maternelle (1,74 M€) et les actions de prévention Santé (304 K€) portées par les partenaires en charge d'action médico-sociales et essentiellement la Maison des adolescents avec un soutien accordé de 237 K€.

Au titre de l'investissement 45 K€ auront été affectés à l'acquisition de véhicules au profit des structures mettant à disposition des techniciens de l'intervention sociale et familiale chargés d'intervenir en amont auprès de familles rencontrant des difficultés passagères.

Le fonds social européen

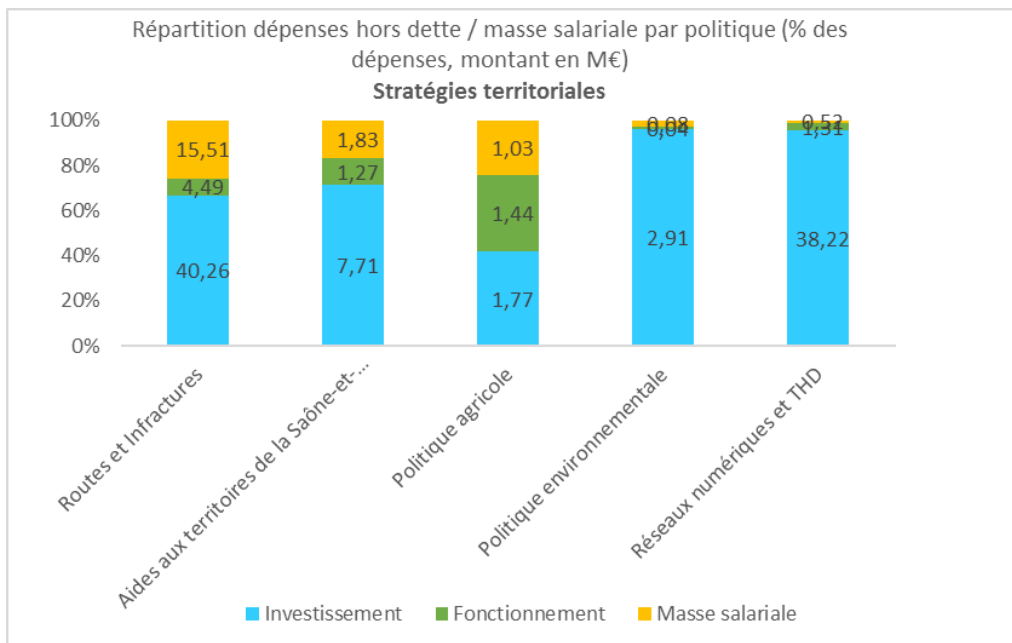
Le Département a versé 3,5 M€ sur les exercices cumulés au titre du Fonds social européen (FSE) dans le cadre de sa convention pluriannuelle de subvention globale FSE 2018-2021 dont le montant total est de 7,25 M€ dont 1,3 M€ pour l'exercice 2022

Cette convention habilite le Département comme organisme intermédiaire à gérer des crédits FSE et à relayer la politique européenne en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle ainsi que le plan de relance REACT-UE.

L'année 2022 a permis le remboursement des demandes de subvention FSE à hauteur de 1,3 M€ relatifs à des projets conventionnés sur les années 2019 et 2020.

En 2022 les recettes perçues sur cette subvention globale sont de 1.9 M€ dont 0,56 M€ d'avance sur le dispositif REACT UE.

2. Le Département a conservé son ambition pour le développement de son territoire en dépit de l'incertitude engendrée par le contexte politico-économique de guerre et d'inflation



Routes et infrastructures

Avec ses 5543 km de routes dont 276 km de voies vertes et ses 2566 ouvrages d'art, la Saône-et-Loire dispose d'un des plus vastes réseaux de France et se place en septième position en termes de superficie.

Dans ce cadre, les 339 agents de la Direction des routes et infrastructures (DRI) œuvrent au quotidien pour aménager et accompagner le développement des territoires, mettre en œuvre la politique départementale routière conciliant enjeux environnementaux et adaptation des usages, entretenir le patrimoine routier départemental et assurer la sécurité des usagers et la viabilité du réseau.

Pour l'année 2022, le budget total réservé à la politique routière, hors masse salariale, s'élevait à 44,74 M€ en dépenses, dont 40,3 M€ d'investissement. C'est le premier et plus gros budget d'investissement de la collectivité.

Cet investissement a pour vocation de maintenir et développer le patrimoine routier, routes et ouvrages d'art, tout en assurant la sécurité des usagers au quotidien. La répartition des dépenses réalisées en 2022 par thématiques se résume comme suit :

- Maintenance des routes départementales : 15,6 M€
- Développement et sécurisation du réseau : 3,5 M€
- Aménagement et équipements de sécurité : 2,2 M€
- Ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels) : 6 M€
- Voies vertes : 0,71 M€
- Études et procédures : 0,7 M€
- Participations aux infrastructures : 11,4 M€ dont 9 M€ pour la RCEA et 2,1 M€ pour le pont de Fleurville

La surveillance et l'entretien des ouvrages d'art est une priorité du Département pour la sécurité des usagers et on peut souligner quelques opérations symboliques réalisées ou terminées en 2022 :

- Fin des travaux du pont de Bourgogne à Chalon-sur-Saône sur la D5a : réparation des pylônes, colmatage de fissures et corsetage des piles immergées en béton fibré à ultra haute performance (innovation et performance technologiques ayant attiré nombreux spécialistes français et étrangers). Montant des travaux 2022 2,3M€.
- Réparation du pont de Bram à Louhans sur la D971 : protection cathodique de la structure en béton, réfection de l'étanchéité, de la couche de roulement, de la maçonnerie et des garde-corps. Montant des travaux 1,2 M€.
- Réparation du pont de Pierre à Chatenoy-le-Royal, ouvrage classé au titre des monuments historiques : réfection de l'étanchéité, de la couche de roulement, des pierres de maçonnerie et amélioration de la continuité écologique. Montant des travaux 0,28 M€.
- Réparation pont des Blattiers à Digoin sur la D994 : Changement des appareils d'appui, réfection de l'étanchéité et des garde-corps, remise en peinture des poutrelles. Montant des travaux 0,2M€.
- Réparation du Pont du Faubourg à Toulon sur Arroux, 0,32 M€
- Réparation du pont de Bourria à Lux sur la D673 : changement des appareils d'appui, réparation des culées, réfection de la couche de roulement, garde-corps, glissières et des corniches. Montant des travaux 0,28M€
- Réparation du pont de Tillouzot sur la commune de Massilly sur la voie verte N°1 : réfection de la couche de roulement, nettoyage général de l'ouvrage, réparation et peinture de la structure métallique. Montant des travaux 0,15M€.

En ce qui concerne la sécurisation des itinéraires et infrastructures routières, on notera en 2022 quelques investissements représentatifs de la diversité des interventions du Département dans les techniques mobilisées et la couverture territoriale pour le renforcement de la chaussée :

- RD61 : 3 km de renforcement de chaussée sur la commune de La Comelle et Laizy. Montant des travaux 0,56M€ ; RD83 Saint Igny de Roche : renforcement de chaussée en grave bitume et béton bitumineux. Montant des travaux 0,64M€.
- Reprise de dévers de la chaussée dans les zones d'accumulation d'accidents pour améliorer la sécurité :
 - RD978 à Mercurey : 0,33M€
 - RD82 à Laizé : 0,28M€
 - RD985 à Chauffailles : 0,2M€
 - RD60 à Bourbon-Lancy : 0,16M€
- Stabilisation de talus :
 - RD37 à Romenay : 0,36M€

Le Département a investi également dans l'expérimentation et l'utilisation de techniques à forte valeur environnementale, permettant la transition écologique et l'adaptation au changement climatique comme en témoignent les opérations suivantes :

Deux opérations de recyclage sur site avec retraitement en place à l'émulsion de la chaussée ont été testées : il s'agit d'une technique à froid consistant à désagréger par fraisage l'ancienne chaussée et à la rénover en continu avec un atelier spécifique et performant générant des économies énergétiques et de granulats de l'ordre de 20% et une réduction d'environ 50% de rejet de GES par rapport à une technique traditionnelle d'entretien de chaussée :

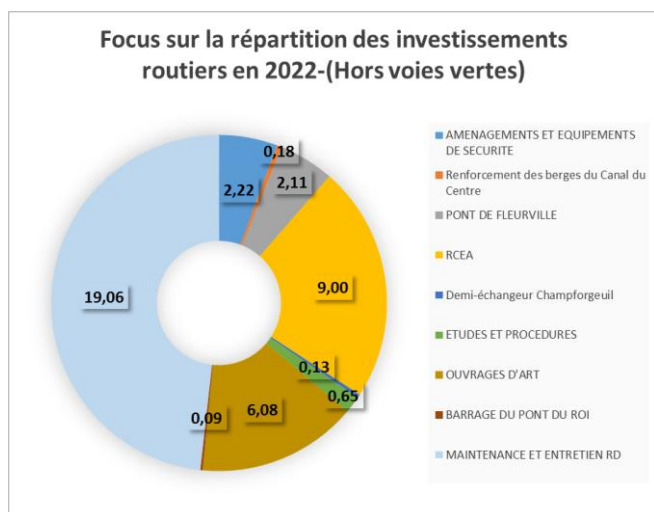
RD980 Recycol © sur 3,6 km à Cluny et Lournand pour un montant de 0,790M€ ;

RD43 Recyclovia© sur 4,5 km à Epinac, Morlet et Tintry pour un montant de 0,450M€.

Sur la D977, commune de Granges, l'utilisation des enrobés Lumi+© (enrobés clairs et lumineux

permettant de diminuer l'intensité de l'éclairage public et limitant les réverbérations de chaleur) ont été également appliqués. Cette technique assure une meilleure visibilité de la chaussée de jour comme de nuit et un confort des usagers amélioré, cumulé à une économie d'énergie pour un montant de travaux de 0,34M€

Le Département reste à l'écoute de toutes innovations qui viseraient à réduire l'impact carbone de la collectivité et agir en faveur de l'environnement. C'est ainsi qu'il a investi également dans les modalités douces : au-delà des études en cours pour accroître de 167 kilomètres le réseau actuel de près de 280 kilomètres de voies vertes (voies cyclables réservées), le Département a travaillé à des référentiels d'aménagement des routes départementales incluant le partage des usagers de la route et des réalisations en ce sens.



Le Département a élaboré sa programmation de travaux pluriannuelle en tenant compte, dans une démarche rationnelle, différents paramètres constitutifs : l'auscultation des chaussées, l'inspection et visites des ouvrages d'art, les sollicitations externes, l'accidentologie et la prise en compte des facteurs sociétaux avec notamment l'évolution des mobilités et le renforcement de la prise en compte environnementale.

La RCEA, Route Centre Europe Atlantique, a fait l'objet d'une attention particulière en 2022. Fort d'une participation de 64M€ pour la seconde phase de travaux de mise à deux fois deux voies, le Département de Saône-et-Loire s'était porté candidat à la reprise du réseau national routier sur son territoire dans le cadre de la Loi 3DS. Toutefois, les conditions de transfert de l'État n'étant pas jugées satisfaisantes, la Collectivité, réunie en Assemblée départementale de novembre, a décidé de renoncer au transfert, laissant l'État terminer les travaux et gérer ses équipements.

4,5 M€ ont été dépensés en 2022 en fonctionnement pour les dépenses courantes d'entretien des RD (2,8 M€), l'entretien des équipements de sécurité (0,8M€), l'entretien des voies vertes (0,1 M€) et le financement de la viabilité hivernale (0,7M€); cette dernière dépend directement des conditions météorologiques subies pendant la campagne hivernale. Le taux de consommation des crédits en 2022 est de plus de 97%.

A noter des recettes d'investissement exceptionnelles en 2022 avec les 5M€ de remboursement de l'avance par le Département de l'Ain pour le pont de Fleurville A cette recette s'ajoute également 0,6 M€ perçus au titre des travaux pour partenaires, 0,13 M€ versés par les agences de l'eau dans le cadre des travaux de restauration des continuités écologiques et 0,17 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement pour les réparations lourdes des voies vertes.

En fonctionnement, ce sont près de 1,2 M€ qui ont été titrés dont 0,7M€ de droits de voirie.

Comme constaté, malgré de forts changements stratégiques et d'organisation pour les équipes de la direction des routes, le Département a maintenu en 2022 un haut niveau de dépenses pour une politique structurante et majeure et adapte ses pratiques pour mieux répondre aux enjeux.

Aides aux territoires de la Saône-et-Loire

En 2022, pour favoriser le développement des projets des collectivités, le Département a maintenu ses engagements tant dans l'ingénierie que les subventions accordées, avec 10,6 M€ de dépenses d'investissement et 1,3 M€ de dépenses de fonctionnement soit près de 12 M€ de crédits de paiement hors masse salariale.

Ainsi, en investissement, le Département a majoré l'enveloppe budgétaire dédiée à l'Appel à projets de 1 M€ pour soutenir les 482 dossiers déposés, dont 100 projets estampillés soit 7,5 M€ consacrés aux appels à projets classiques et 2,2 M€ au titre du label «Plan environnement »..

A ce dispositif récurrent s'ajoute le soutien accordé par le Département, en 2022, pour des projets exceptionnels tels que :

- le gymnase de la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom',
- l'extension de la Maison de santé de Châtenoy-le-Royal (45 K€)
- la création d'une aire de grand passage et la réhabilitation d'une aire d'accueil de la Communauté de communes du Grand Charolais (Acompte de 54 K€)
- la réfection des carrières du Centre d'équestre de Mâcon (105 K€)
- la réhabilitation d'un projet d'Accueil familial à Saint-Sernin-du-Bois (75 K€)
- la réfection d'éléments scéniques de l'Embarcadère à Montceau-les-Mines (120 K€)

Cette aide exceptionnelle représente un engagement total de près de 2,5 M€ dont 399 K€ de crédits de paiement en 2022.

En fonctionnement, le Département maintient en 2022 son soutien aux collectivités en matière

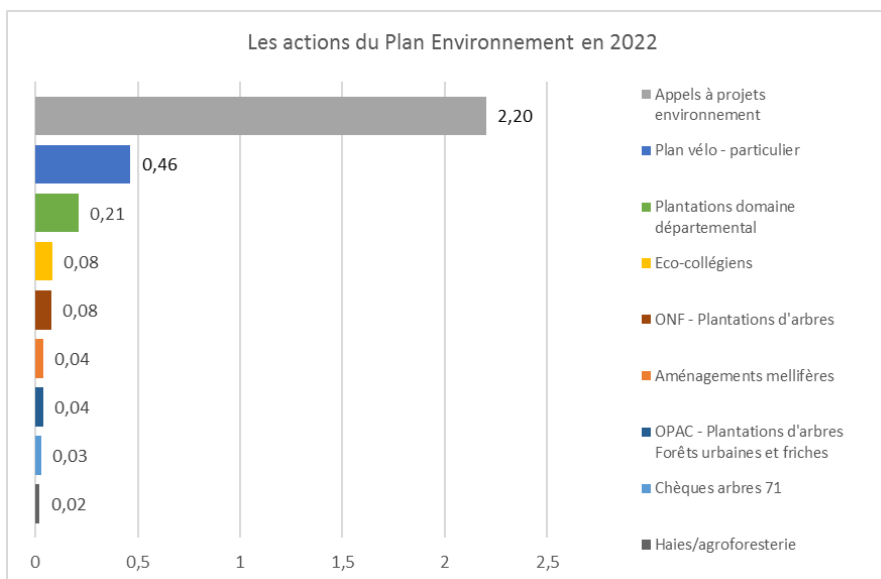
d'ingénierie via le financement des structures de conseil et d'accompagnement telles que le CAUE, l'ATD 71 et le Parc naturel régional du Morvan pour 0,9 M€, et une politique volontariste dans le domaine de l'eau avec une assistance technique directe réalisée par l'équivalent de 10 agents, dans les énergies renouvelables (1 poste de conseiller) et le suivi des contrats et projets locaux.

En matière de soutien aux collectivités dans la question du cycle de l'eau, le Département apporte son aide technique directe mais aussi par le financement des budgets des Etablissements publics territoriaux de bassins Loire et Saône Doubs et au SYDRO à hauteur de 134 K€ en fonctionnement.

Le Département a également apporté des aides sur des thématiques particulières telles que des travaux contre le ruissellement (37 K€ en 2022) ou le soutien à des interconnexions de secours.

Plan Environnement

L'adaptation au dérèglement climatique est un enjeu majeur de solidarité entre les territoires et les générations. Nous dépendons de la durabilité de notre cadre de vie qui dépend lui-même de la biodiversité et la protection des ressources : eau, aliments et matières premières. Le Plan environnement 2020 - 2030 répond à l'ensemble de ces enjeux et constitue un levier pour l'économie circulaire.



Les trois faits marquants de l'année 2022 sont :

- La signature de la charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens avec le Réseau environnement santé (RES) et l'adoption du plan Mon environnement, ma santé. Plusieurs actions de formation sont engagées parmi lesquelles une journée dédiée aux 50 Relais petite enfance (RPE) et aux 136 Etablissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), soit potentiellement 3 000 assistants maternels sensibilisé pour 12 400 enfants au total accueillis par an.
- Le développement d'une démarche d'économie circulaire dans un objectif de sobriété renforcé. Pour limiter la production de déchets et pallier la raréfaction des matériaux et matières premières. Les opérations de réemploi de matériaux et équipements issus de la déconstruction ou rénovation de plusieurs bâtiments en 2022 servant de point de référence pour la planification en amont des chantiers futurs.
- L'adoption du Plan Tous à vélo 2022 - 2025 entièrement consacré au développement de l'usage du vélo au quotidien dans un contexte d'accélération du changement climatique et de crise de l'énergie.

Le bilan financier 2022 du Plan environnement en propre hors actions transversales représente une

dépense d'investissement de 3,17 M€ qui se décompose pour les principaux postes, comme suit :

- Appels à projet des territoires 2,2 M€
- Plan nature 0,38 M€
- Chèque vélo de Saône-et-Loire 0,47 M€

Les actions transversales financent certaines actions du Plan Ecocollèges 71 qui reste principalement porté par les directions collèges et Patrimoine. (6,8 M€).

On y retrouve également, les actions de l'axe Agir pour un environnement sain ainsi que la première édition du Forum agriculture et changement climatique organisée en novembre 2022. Ainsi que :

Plan nature - Protéger et intensifier le maillage vert du territoire

Le Plan nature vise à renforcer le maillage vert du territoire en contribuant à la plantation de 600 000 arbres d'ici 2030, soit plus d'un arbre par habitant. Fin 2022, près de 146 000 arbres dont 20 km de haies seront plantés, dont plus de la moitié grâce à la mobilisation de l'Office national des forêts (ONF) et l'OPAC 71 (Office public d'aménagement et de construction). Le Chèque arbre 71 a aussi permis concrétiser les projets de 84 communes, représentant plus de 10 100 arbres.

Plan éco-collèges - Faire des collèges, des vitrines environnementales

Les jeunes générations seront les plus impactées par le dérèglement climatique, le Département est donc très impliqué aux côtés des collégiens. Il fait du label Etablissement en démarche de développement durable (E3D), son cheval de bataille, et de nombreuses actions sont menées pour en faciliter l'obtention. Le confort d'études est au centre du Plan éco-collège 71 qui engage le Département dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique, sans commune mesure. 10 collèges sont concernés, les premiers étant livrés dès 2026. Les cours des collèges sont aussi au centre de l'attention pour favoriser le retour de l'arbre et des végétaux qui protègent contre la chaleur. La chasse aux revêtements étanches qui empêchent le grand cycle de l'eau et nuit à la biodiversité, est ouverte. Le Plan éco-collèges, c'est tout un programme pour reconstituer un cercle vertueux autour de l'éducation des enfants. Les collèges de Cluny et d'Autun (La Châtaigneraie), donneront le « la » en 2022 et 2023.

Plan eau - La récupération de l'eau de pluie, une alternative écologique

Notre alimentation dépend quasi exclusivement de l'eau, ressource fragile face au réchauffement climatique. Les exploitations agricoles mais aussi les particuliers qui cultivent leur jardin, sont les premiers touchés par le manque d'eau en été au moment où celle-ci devient plus qu'essentielle. Pour les troupeaux qui s'engraissent et se reproduisent, ou pour le maraîchage qui bat son plein. Le Département propose jusqu'à 1 000 € d'aide pour les particuliers, représentant 78 000 € versés depuis 2021. Il a également soutenu les agriculteurs à concurrence de 1,9 M€ attribué pour l'installation de système de récupération ou de transport de l'eau de pluie.

Plan Tous à vélo 2023 – 2025 - Promouvoir le vélo dans ses multiples usages

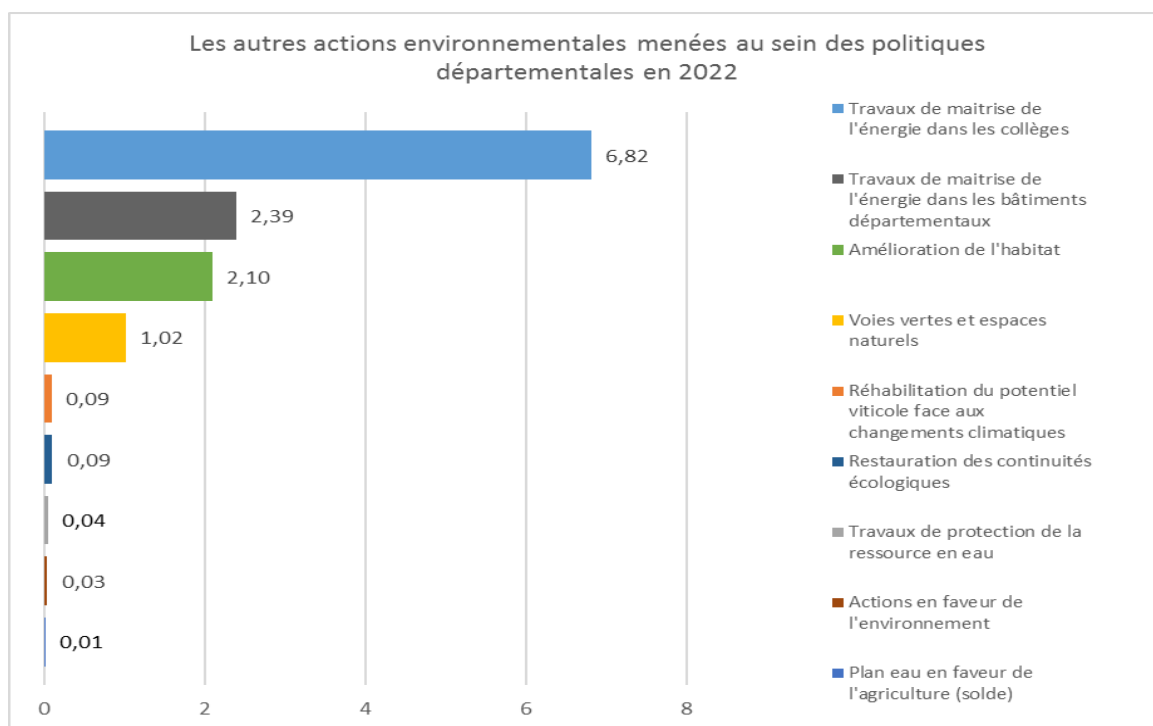
Le Plan Tous à vélo 2022 - 2025 prend le relais du Chèque vélo de Saône-et-Loire qui représente une véritable réussite. Plus de 5 000 foyers en ont profité. Plus de 1,8 M€ d'aides ont été versées. Cependant, avoir un vélo ne suffit pas. Il faut aussi aménager les routes en conséquence pour circuler plus facilement. Le Département est précurseur dans la réalisation de voies vertes qui profitent au tourisme avec près de 280 km d'itinéraires aménagés. Il s'apprête désormais à relever le défi des déplacements quotidiens en aménageant les Routes départementales (RD) pour les raccorder aux voies vertes qui arrivent jusqu'aux centres-bourgs et ainsi créer le plus grand réseau du vélo au quotidien.

Plan logements - Soutenir la rénovation énergétique des logements

Le Plan logements s'adresse directement aux Saône-et-Loiriens pour leur permettre d'accroître leur confort de vie en réduisant leur facture d'énergie. Le nombre de ménages aidés dans ces sens ne cesse d'augmenter. A rapprocher de l'efficacité des aides proposées qui tout en s'articulant avec les dispositifs France Rénov', de la Région ou des collectivités, valorisent le recours aux pratiques de rénovation vertueuses telles que les Energies renouvelables (EnR) ou les matériaux bio-sourcés.

Quatre dispositifs d'aide différents permettent de couvrir les besoins de chacun :

- Habitat durable pour les travaux diffus : 2 374 projets et 1,7 M€ d'aides
- Habiter mieux 71 pour des travaux conduisant à réaliser 30 % d'économie d'énergie : 225 projets et 261 500 € d'aides
- Qualirénov'71 (pour des travaux conduisant à réaliser 40 à 60 % d'économie d'énergie) : 33 projets et 141 000 € d'aides
- Lutte contre l'habitat indigne : 43 projets et 280 000 € d'aides



Réseau du très haut débit

65 %
du réseau de fibre optique opérationnel fin 2022

Après la politique des routes et des infrastructures, le second plus gros budget d'investissement concerne l'aménagement numérique du territoire. Le Département consacre près de 40 M€ toutes sections confondues y compris la masse salariale. Une équipe resserrée et efficace de 6 personnes assure le pilotage, la coordination et la mise en œuvre de ce gigantesque chantier que de raccorder au très haut débit l'ensemble des Saône-et-Loiriens d'ici fin 2023. Le Département assure la mission de constructeur du réseau pour 102 000 foyers alors que XP Fibre (anciennement SFR FTTH) construit et exploite sur une zone desservant un peu plus de 100 000 foyers et que sur les zones urbaines denses dites zones AMII, soit 135 000 locaux ce sont les opérateurs

historiques Orange et SFR qui assurent ces missions.

La construction du réseau de fibre optique a connu une accélération significative depuis fin 2021, en portant le nombre de foyers et entreprises desservis en milieu rural à plus de 65 000 à fin 2022, soit une progression de 35 000 par rapport à l'année précédente. Ainsi, sur les 102 000 adresses à raccorder, le Département a déjà réalisé 65% du réseau.

Dans certains secteurs plus de 7 foyers sur 10 avaient souscrit un abonnement à la fibre fin 2022, à l'un des 4 grands opérateurs nationaux fournisseurs de services. Avec 19 844 foyers raccordés, le taux de pénétration commerciale moyen est de 35,8%. Cet excellent taux montre la réelle attente et le besoin des habitants de la fibre optique pour bénéficier de l'intégralité des nouveaux usages numériques en plein développement.

Parallèlement à la construction du réseau, le Département a poursuivi sa mission de guichet d'information auprès des usagers et des collectivités, avec près de 750 demandes traitées en 2022, soit un volume de 36% supplémentaire

par rapport à l'année précédente. Parmi ces sollicitations principalement axées sur l'avancement du déploiement et le raccordement à la fibre, une nouvelle catégorie a émergé en milieu d'année avec de nombreuses demandes à instruire pour raccorder au réseau des constructions nouvelles.

Pour répondre aux nombreuses sollicitations des usagers impatients de voir arriver la fibre, le Département publie par ailleurs la carte d'avancement deux fois par mois sur le site internet. En 2022, cette carte aura été consulté plus de 40 000 fois.

Au titre de l'investissement 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à 38,2 M€ HT, ce qui est significatif de l'accélération du déploiement du très haut débit.

Les recettes hors emprunt s'élèvent à 14 M€. Ces dernières sont constituées principalement de 9 M€ de participation financière de l'Etat versée au titre du Fonds national pour la société numérique (FSN) et de 4,5 M€ en provenance de la Région.

Concernant la section d'exploitation du budget annexe, les dépenses hors frais de structure et de ressources humaines s'élèvent à 1,2 M€ couvrant principalement les locations de fourreaux. D'autre part, les recettes s'élèvent à 3,4 M€ dont 3,29 M€ de redevances d'usage versées par la Société publique locale Bourgogne Franche-Comté Numérique (SPLBFCN) et 0,09 M€ de remboursements par BFC Fibre.

Pour le fonctionnement du réseau de montée en débit imputé au budget principal, les dépenses s'élèvent à 52K€ pour couvrir les locations et la maintenance des infrastructures de montée en débit et des pylônes de téléphonie mobile ainsi que la cotisation annuelle à l'association de collectivités AVICCA. En outre, les recettes s'élèvent à 87 K€ issues des redevances d'usage des montées en débit payées par l'opérateur Orange et de la location de fibres sur numéraires à ce même opérateur (75 K€) ; et de redevances d'occupation des pylônes de téléphonie mobile par SFR et Orange (12 K€).

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la protection civile

Les aléas climatiques et la crise sanitaire qui s'est prolongée bouleversent les interventions du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 71 et accentuent les besoins du territoire en matière de protection civile.

La hausse des interventions ainsi qu'un été 2022 frappé par de violents orages et des averses de grêle a démontré une nouvelle fois l'importance des forces de sapeurs-pompier sur notre territoire, et a conduit le service départemental d'incendie et de secours à solliciter le département dans une nouvelle approche de partenariat, axée sur l'anticipation et la prévention des risques climatiques futurs. Ce nouvel appui du Département au SDIS a été intégré de manière pérenne lors du renouvellement de la convention SDIS-CD71 à compter de 2023.

L'effort, outre le soutien au fonctionnement du SDIS, a porté sur le renforcement des équipements nécessaires au dégagement des voies publiques, à l'assèchement des périmètres inondés ou à la protection des bâtiments et habitations endommagés (50K€) ainsi que sur la constitution de stocks de petits matériels (65 K€). En outre le Département a soutenu la large campagne de sensibilisation au métier de sapeur-pompier en vue de favoriser le recrutement de nouveaux volontaires (21 K€).

Dans le cadre de la convention en cours 17,53 M€ ont été versés pour le fonctionnement du service départemental soit une progression de +2,34 %.

En investissement, une subvention en annuité (intérêts et capital a été versée par laquelle le Département supporte in fine les échéances des emprunts immobiliers concernant les programmes structurants IMMO I et II d'un montant de 0,95 M€.

0,7 M€ ont été versés au titre de la continuité de service ainsi que 1,2 M€ destiné à soutenir le plan d'investissement IMMO III soit au total 2,84 M€ de participation en investissement.

D'autre part, une convention pour l'année 2022 avec l'Association de protection civile de Saône-et-Loire (ADPC 71). L'ADPC 71 a permis d'octroyer une subvention de 19 700 € avec un premier versement de 15 760 € en investissement et de 23 800 € en fonctionnement pour le projet des « cadets de la protection ».

Le soutien 2022 aux équipements des centres de première intervention (CPI) s'est élevé à près de 25 K€.

Politique agricole et alimentaire

Le budget total de la politique agricole, masse salariale comprise s'élève à 4,24 M€ en 2022.

Pour l'année 2022, le Département a consacré un peu plus de 3,21 M€ en investissement et fonctionnement (hors masse salariale) afin de soutenir le monde agricole qui fait face à de nombreux enjeux de changement de modèle pour tendre vers plus de durabilité et se trouve confronté à l'adaptation nécessaire au changement climatique. Facteur de notoriété et d'image et secteur majeur pour le développement économique, l'agriculture connaît encore en 2022 des aléas majeurs : manque d'eau, attaques de prédateurs, difficultés de transmission des exploitations aux nouvelles générations. Le Département maintient son soutien à une activité essentielle et fragilisée à travers diverses modalités d'interventions.

Le Département a maintenu ses actions à hauteur de 1,44 M€ en fonctionnement afin de répondre aux axes définis de sa politique agricole et alimentaire :

1. Agir pour le développement du « manger local » avec une alimentation saine et de qualité pour 225 K€
2. Agir pour s'adapter au changement climatique pour 152 K€
3. Soutenir l'agriculture, facteur d'attractivité pour notre territoire pour 810 K€
4. Agir pour la solidarité et la santé pour 250 K€

2022 est l'année de reconnaissance par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation du Projet Alimentaire Territorial du Département. Ce projet entend d'une part, valoriser des actions menées par la collectivité et ses partenaires telles que le développement du manger local avec 70 K€ dépensés pour faire découvrir les produits AOP aux collégiens dans les cantines, le soutien à la plateforme Agrilocal, le soutien financier aux organismes partenaires (Resto Co, chambre d'agriculture, FDSEA, association terroirs...) organisant des actions de développement et valorisation des circuits courts pour 150 K€. D'autre part, ce plan développera de nouveaux dispositifs à partir du diagnostic réalisé en 2023.

L'agriculture est une des activités humaines qui doit se transformer en profondeur pour faire face au changement climatique et préserver la valeur environnementale de nos territoires. En 2022, le Département poursuit son soutien de dispositifs d'accompagnement en la matière réalisés par nos partenaires : le Vinipôle Sud Bourgogne (30 K€), l'association de la ferme de Jalogny (, Bio Bourgogne (7K€° la Chambre d'agriculture (76 K€) l'association des jeunes agriculteurs (14 K€).

Le Département au titre de sa compétence des solidarités humaines et territoriales finance le service de remplacement agricole pour 80 K€ et diverses actions auprès de nos partenaires (Agrisolidarité, Groupement départemental sanitaire, jeunes agriculteurs, Association Solidarité Paysans) pour apporter un soutien psychologique et pratique veillant à la santé et la pérennité des exploitants à hauteur de 170 K€. On citera le soutien des actions de protection sanitaire pour 24 K€.

Le Département intervient majoritairement pour préserver la proximité de l'activité agricole sur le département car c'est un facteur d'ancrage et d'image. A ce titre, le Département apporte son soutien pour 250 000€ à la Maison du charolais et 0,25 M€ au GIP Equivallée-haras national de Cluny, aux actions de promotion des produits d'excellence menées par la chambre d'agriculture et autres acteurs notamment les produits AOP et réalise des opérations de

promotion en soutenant des manifestations ou en étant présent sur de grands salons agricoles et alimentaires comme le Salon international de l'agriculture à Paris.

1,77 M€ ont été investis en 2022, affectés principalement au soutien des dispositifs en faveur d'une agriculture adaptée à la résilience climatique et facteur de l'attractivité.

La plateforme AGRIOLOCAL du Département a enregistré un chiffre d'affaires de plus de 430 K€ en 2022, soit 15% d'augmentation par rapport à 2021 et le nombre de produits commandés plus de 21% avec plus de 2860 produits.

Le Département a financé en 2022 environ 150 dossiers déposés par les éleveurs dans la modernisation et l'adaptation de leurs bâtiments et la transformation et la commercialisation sur leur site d'exploitation, à hauteur de 0,57 M€ dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA). La Région a négocié avec les Départements et les représentants de la profession agricole les modalités de la nouvelle programmation et contractualisation des mesures du FEADER 2023-2027 qui remplaceront le PCEA.

La préoccupation environnementale face aux aléas climatiques a conduit le Département à mettre en place différents dispositifs :

- la poursuite du plan eau en faveur de la transition écologique de l'agriculture permettant les investissements pour la récupération d'eau de pluie pour l'ensemble de la profession, à hauteur de 1M€ en 2022.
- la mise place d'un dispositif d'aide à la replantation de ceps de vigne, pour cause de
- maladies ciblées ou accidents climatiques, voté pour 5 ans, a permis en 2022 un soutien à la réhabilitation du potentiel viticole 93 K€ A hauteur de 92 K€

Une subvention pour l'équipement de plateformes de démonstration pour les outils d'adaptation aux changements climatiques du Vinipôle Sud Bourgogne de 100 K€ a été attribuée dont 50K€ versés en 2022.

Dans le cadre du soutien à la filière équine pour laquelle le Département a adopté différents axes d'intervention, il a apporté une subvention à la réhabilitation et l'adaptation aux changements climatiques de l'hippodrome de Paray-le-Monial à hauteur de 34 K€ dont 30 K€ versés en 2022.

Concernant les recettes perçues en 2022, elles se composent principalement en investissement d'un remboursement partiel de 138 K€ sur l'avance de 700 K€ accordée à la SAEM Marché au cadran de Semur-en-Brionnais. En fonctionnement on notera également la participation de la DRAAF pour un premier acompte de 30 K€ au titre de la sélection du Plan alimentaire départemental au sein du programme national de l'alimentation.

111

Nombre d'exploitations ayant bénéficié du dispositif départemental de récupération d'eau de pluie en 2022

Collèges

La politique départementale en faveur des collèges est remodelée dans une approche d'aménagement du territoire et d'ancrage de services publics majeurs de proximité, renforçant les liens entre une agriculture locale performante et une alimentation de qualité des collégiens et des actions éducatives qui font de la jeunesse une force vive, apte à devenir citoyen, autonome et résiliente.

Les dépenses consacrées à cette politique, couvrant tant le fonctionnement que la maintenance et rénovation des bâtiments s'élèvent à 48,7 M€, masse salariale comprise. Les dépenses de personnels représentent

20,47 M€ soit le deuxième plus gros budget après l'Enfance.

En fonctionnement, hors masse salariale, l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour les collèges publics s'élève à 10 67 M€ en 2022.

Les dotations de fonctionnement représentent 3,55 M€ auxquelles il convient d'ajouter la part des dotations indirectes prises en charge par le Département pour l'électricité, le gaz, la téléphonie et les ascenseurs pour un montant total de 2,9 M€. Le Département a revu et approuvé en 2022 de nouveaux critères de calcul des montants de ces dotations.

Ainsi, les dotations de matériel informatique scolaire et de tablettes numériques représentent respectivement 0,97 M€ et 1,12 M€. Et l'ensemble des autres dotations, compris les mobiliers et matériels scolaires, d'administration, de restauration et d'entretien, représente 1,9 M€.

Collèges
18 M€ d'investissement en
équipements et travaux en 2022

Le Département investit massivement pour maintenir à niveau les conditions d'accueil des collégiens et de travail des personnels, tout en intégrant les travaux nécessaires à une meilleure prise en compte des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Les travaux de modernisation dans les collèges ont été poursuivis et représentent 13.24 M€.

En 2022, Les principaux travaux ont été les suivants

- Installation des contrôles d'accès dans les collèges (1.4 M€ réalisés),

- Rénovation thermique des logements du collège Louise Michel à Chagny (0.36 M€ réalisés),
- Restructuration partielle de l'externat du collège Jacques Prévert à Chalon sur/Saône (0.32 M€ réalisés),
- Grosse maintenance technique sur le collège Condorcet à la Chapelle de Guinchay (0.28 M€ réalisés),
- Réfection des toitures terrasses et de la chaufferie au collège Les Bruyères à la Clayette (0.14 K€ réalisés),
- Restructuration partielle phase 2 du collège Pasteur à Mâcon (1.84 M€ réalisés),
- Réfection des façades et création d'un Préau au collège Pierre Vaux à Pierre de Bresse (1.97 M€ réalisés),
- Restructuration phase 1 du collège En Fleurette à St Gengoux le National (1.73 M€ réalisés),
- Changement des fenêtres et des portes extérieures de l'externat du collège CHALON Camille Chevalier (0.77 K€ réalisé),
- Restructuration partielle et extension du collège PP Prud'hon à Cluny (0.12 M€ réalisé),
- Restructuration de la demi-pension du collège Schuman à Mâcon (0.64 M€ réalisé),

Les phases d'études ont été engagées pour les projets suivants :

- Etudes de restructuration partielle et maîtrise de l'énergie du collège En Varandaine à Buxy.(0,49 M€)
- Changement des menuiseries sur le collège Robert Doisneau à Chalon et Roger Smet à Digoïn suite aux intempéries 2022,
- Extension de la vie scolaire et maîtrise de l'énergie au collège Victor Hugo à Lugny
- Restructuration phase 2 du collège En Fleurette à St Gengoux le National ,

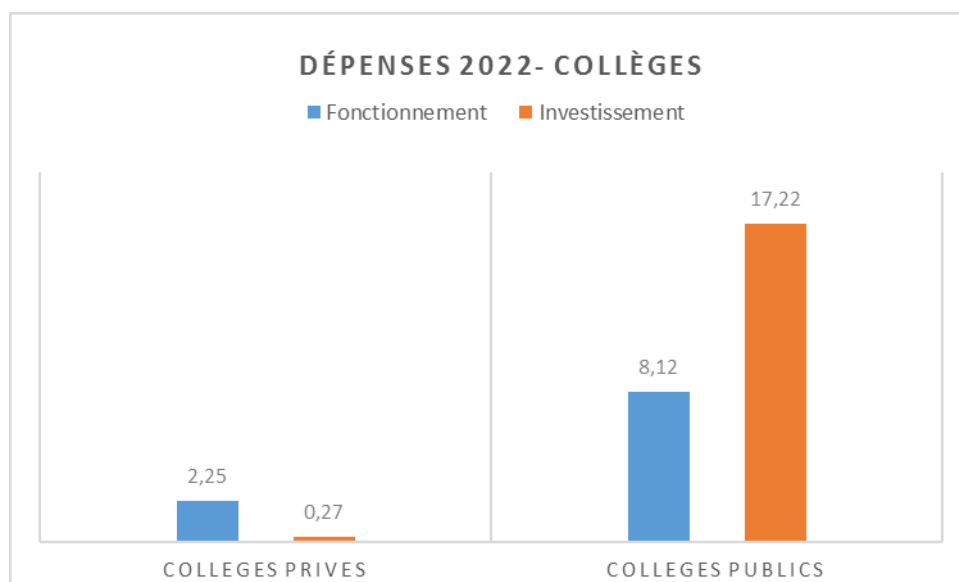
Concernant les investissements matériels destinés à améliorer les conditions de travail des élèves et de la communauté éducative, ils s'élèvent pour 2022 à 0,78 M€ pour permettre l'acquisition de bureaux et mobilier, de matériel ménager et d'un véhicule type fourgon.

Le Département a poursuivi son action 1 collégien entrant en 6eme se voit remettre une gourde et cela permet de planter 1 arbre. Ce sont 6 589 gourdes distribuées et autant d'arbres plantés pour 84 K€ en 2022.

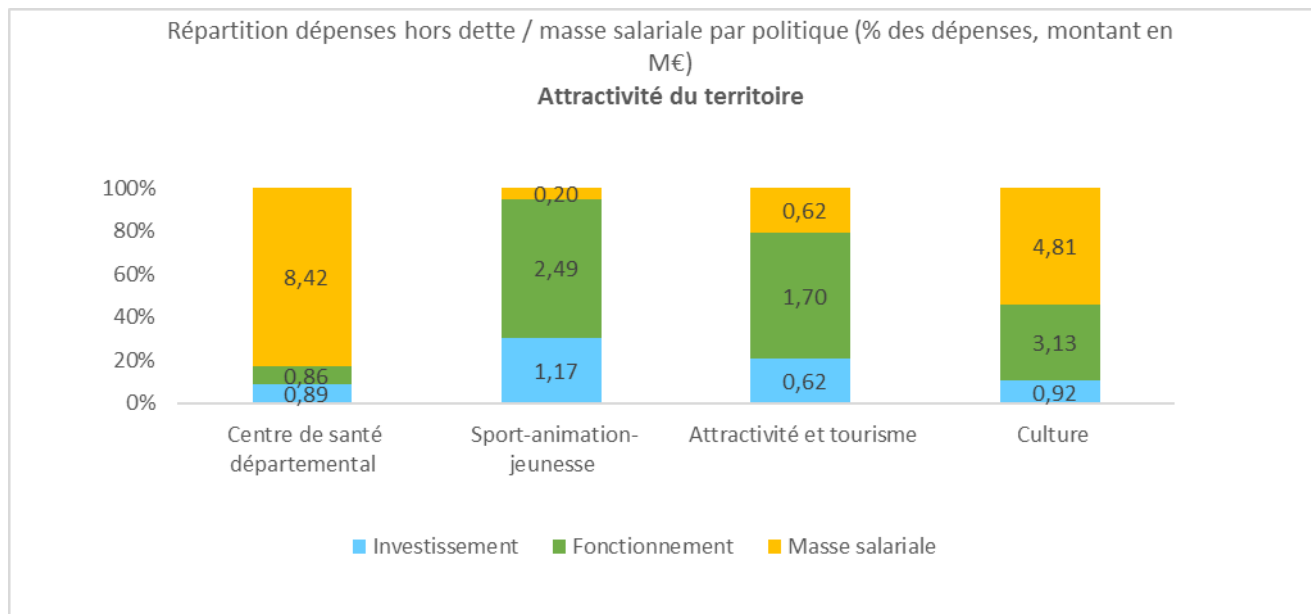
Quant aux actions éducatives en faveur des collégiens, ce sont au total 0,22 M€ de dépenses pour les appels à projets, les activités éducatives et les subventions aux associations, et 0,59 M€ pour le Conseil départemental des jeunes.

Enfin, les collèges privés ont bénéficié pour leur part de subventions d'investissement à hauteur de 0,27 M€ essentiellement pour divers travaux

de sécurité, et de dotations de fonctionnement pour 2,25 M€.



3. Après les années de crise sanitaire, le Département a posé en 2022 de nouveaux jalons en faveur de l'attractivité territoriale pour ses habitants actuels et futurs



Le Centre de Santé départemental

Avec 31 lieux de consultations opérationnels en 2022, le Centre Départemental de Santé (CDS) a continué son déploiement sur l'exercice 2022.

En 2022, plusieurs nouveaux lieux de consultations ont ouvert avec l'appui des collectivités locales. A Chalon-sur-Saône, une antenne renforcée a été déployée sur le quartier des Aubépins. Le Centre de santé de Chalon-sur-Saône a démarré un nouvel agrandissement afin d'augmenter la capacité d'accueil et répondre aux besoins toujours croissants de la population. Une antenne à Romanèche-Thorins a également été ouverte. Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par la préparation de l'ouverture du septième centre de santé à Louhans inauguré le 9 mars 2023.

Fin 2022, 64 médecins généralistes, 6 médecins d'autres spécialités et 16 autres professions soignantes étaient en poste au CDS. Près de 120 000 consultations ont été délivrées sur l'ensemble du territoire, soit 20% de plus qu'en 2021. Près de 50% des effectifs du CDS ont

participé à la permanence des soins ambulatoires sur tous les territoires (les autres médecins étant exemptés de droit). Le CDS a maintenu son activité en faveur des publics relevant des missions départementales : consultations auprès des enfants de 0 à 6 ans dans le cadre de la Protection maternelle et infantile, évaluations auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, réalisation des bilans de santé périodiques des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Les équipes soignantes sont désormais composées de médecins généralistes mais également de spécialistes (par exemple, pédiatre, dermatologue ou encore pédopsychiatre), d'infirmiers en pratique avancée et d'assistants médicaux.

L'année 2022 a également été marquée par le contrôle de la chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté sur l'accès aux soins de premiers recours et la situation financière du budget annexe du CDS.

En 2022, les dépenses de fonctionnement, masse salariale comprise, s'élevaient à 9,28 M€ pour le Centre de santé départemental (CSD), avec un taux d'exécution de 78,38 % du budget en fonctionnement.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par les effets des ouvertures des antennes et la poursuite des recrutements.

Un temps de latence lié à l'ouverture d'un nouveau site ou à l'arrivée d'un nouveau médecin explique le décalage entre les dépenses et les recettes. En moyenne, deux années sont nécessaires après une ouverture ou une arrivée de médecin pour atteindre une activité à taux plein.

Le partenariat est toujours très actif avec les communes ou les intercommunalités, afin notamment de piloter les dépenses d'investissement. Elles correspondent majoritairement aux matériels informatiques et notamment aux équipements nécessaires à la bonne pratique de la téléconsultation

La Promotion du tourisme

En fonctionnement le Département a poursuivi son soutien à l'ADTPT71 par le versement en début d'année 2022 d'un acompte 0,75 M€ de la subvention annuelle pour la réalisation d'actions de promotion et de communication dans l'attente de son internalisation au sein des services départementaux qui a été effective en date du 1er avril 2022. Pour rendre la Saône-et-Loire visible sur ses marchés cibles, plusieurs actions ont été réalisées durant cette année 2022 dont une campagne d'affichage sur Paris et Lyon, la présence de la Saône-et-Loire sur la caravane du Tour de France (0,17 M€), le soutien à l'événement international des combis Volkswagen durant l'été (0,1 M€), etc...

Le déploiement des bornes tactiles de la Route71 s'est poursuivi pour 73 K€ à la fois dans les villages porteurs d'appellation viticole mais également sur des sites touristiques générateurs

de flux de clientèle. Et pour s'adapter à la demande de la clientèle qui est en constante évolution, une version 2 de l'application Route71, qui concentre dans un smartphone toutes les richesses touristiques de la Saône-et-Loire, a été développée pour un lancement en 2023.

Le Département a renouvelé son engagement à l'UDOTSI71 (27 K€), organisme qui coordonne les 18 Offices de Tourisme de la Saône-et-Loire, et à l'embellissement de son territoire par les collectivités et les particuliers, facteur d'attractivité, en maintenant ses aides au fleurissement pour 23 K€ contre 21 K€ les années précédentes.

L'opération de diffusion des chéquiers-découvertes a été financée pour 20 K€ en lien avec l'association Charolais-Brionnais - Balade en Bourgogne du Sud et a permis l'impression de 400 000 exemplaires.

De nombreuses autres actions de communication en faveur du développement de l'œnotourisme et du vélotourisme ont été réalisées tout au long de l'année via des achats d'espaces publicitaires dans des magazines thématiques, des publiédactionnels, l'animation des réseaux Accueil Vélo et Vignobles & Découvertes ou encore la qualification des offres.

La réalisation du schéma de développement du tourisme de la Saône-et-Loire a été engagé en 2ème partie d'année ; il fixe les lignes de la politique touristique et les ambitions partagées pour le tourisme jusqu'en 2028 au travers du déploiement et du suivi de son plan d'actions qui porte sur les axes suivants : renforcer l'attractivité touristique, s'adapter aux nouvelles attentes des touristes, répondre aux défis du tourisme de demain.

Un nouveau service aux associations ASSO71

Les associations ont beaucoup souffert en 2020 pendant les confinements. 80 % d'entre elles ont gardé du lien social avec leurs usagers et adhérents. Elles ont un élément indispensable de lien social dans les territoires ruraux. Les associations proposent en plus des services proximité, d'utilité sociale à des prix abordables. Elles pèsent plus de 10% de l'emploi privé. Les associations sont un fort vecteur de développement local. Asso 71 a pour mission de les accompagner à se développer et pérenniser leurs projets.

A la suite de travaux de concertation et d'un questionnaire transmis à 2000 associations, 3 besoins ont été identifiés : 1. Développer le bénévolat, 2 Accompagner les dirigeants associatifs dans la gestion quotidienne de leur activité et 3 valoriser le bénévolat.

Asso71 a ouvert ses portes au 1 septembre 2022 avec 5 agents chargés d'accueillir, d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les associations. Lors du premier mois d'existence, le service est allé à la rencontre des associations sur 22 forums sur tout le territoire et a répondu à 165 demandes qui correspondent à 109 associations différentes.

Sport, jeunesse et loisirs

Le budget de fonctionnement de la politique sportive porté à près de 2 M€ par l'assemblée départementale de décembre 2021, a permis de maintenir et renforcer le soutien au fonctionnement et aux projets du mouvement associatif sportif de Saône-et-Loire via les 7 dispositifs de soutien à la pratique sportive destinés à l'éducation et la socialisation par le sport des enfants et des jeunes.

- En 2022, 629 subventions ont été accordées aux comités sportifs et associations sportives du département :

- 138 aides aux comités sportifs (50 relatives au fonctionnement administratif et 88 aides aux projets s'inscrivant dans les thématiques sport féminin, solidarité et attractivité territoriale, éducation et citoyenneté, solidarité et santé)
- 107 aides aux clubs nationaux (58 relatives au fonctionnement administratif et 47 aides aux projets s'inscrivant dans les thématiques sport féminin, solidarité et attractivité territoriale, éducation et citoyenneté, solidarité et santé,
- 70 aides aux manifestations,
- 52 aides aux sportives et sportifs du département,

- 211 aides aux écoles des sports,
- 7 aides aux déplacements,
- 44 aides à l'équipement des associations sportives et comités sportifs.

- L'année 2022 a aussi connu les événements sportifs et éducatifs annuels :

- Do you speak Basket Ball et Elan et CBBS chez vous (de septembre à juin dans 10 collèges et 10 clubs du Département),
- Les Trophées des Sports au parc des expositions de Charolles
- La Verticale Rose à la Tour des Archives de Mâcon dans le cadre d'octobre rose
- L'organisation de la tournée FESTI'SPORT au Creusot et à Montceau les Mines dans le cadre de « Terre de Jeux 2024 ».

- La coordination des 5 collectivités « Terre de Jeux 2024 » et le soutien qui se poursuit pour l'investissement des Centres de Préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (CPJOP) avec 0,95 M€ versés en 2022.

- Tout au long de l'année, un accompagnement et une mise à disposition de personnel auprès du comité UNSS et CDOS pour l'organisation des actions (classe olympique, journée olympique, semaine olympique, jeux de Saône et Loire...).

Sur le plan loisirs et jeunesse, 0,17 M€ ont été versés à 292 associations dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à la vie Associative Locale pour l'organisation d'événements et manifestations ouverts à tous et rendant le territoire attractif.

Par ailleurs, 94 jeunes ont bénéficié d'une aide à leur formation au B.A.F.A. – B.A.F.D. ou B.N.S.S.A. (9 K€).

Ce sont également 0,17 M€ qui ont été attribués aux collectivités et associations organisatrices d'accueils de loisirs sans hébergement et 5 associations de jeunesse d'intérêt départemental qui ont été soutenues à hauteur de 0,17 M€.

Lecture publique et actions culturelles

En 2022, les directions de l'action culturelle et de la lecture publique ont fusionné, permettant ainsi un meilleur accompagnement des territoires. Les budgets ont été maintenus avec, pour le volet lecture publique, un niveau de recettes important en investissement et en fonctionnement (0,10 M€), notamment grâce à la poursuite du label « bibliothèque numérique de référence » décerné par le Ministère de la culture en 2021 et à la 3e année de contractualisation avec l'Etat.

L'investissement (0,32 M€) a porté principalement sur les collections (livres, CD, DVD et expositions) à destination du réseau départemental des bibliothèques.

L'année a également été marquée par une reprise d'activité sur le spectacle vivant (manifestations créations, lieux de diffusion) subventionné en 2022 à hauteur de 1,10 M€ avec toutefois une nécessité d'accompagner par des aides complémentaires plusieurs structures en difficulté suite à crise sanitaire ou pour relancer des projets et des dynamiques sur certains lieux (85 K€).

De nouvelles actions en faveur de la culture itinérante et en ruralité ont également été lancées à l'image de la tournée des lavoirs (10 K€), du dispositif d'aide aux projets de territoire (28 K€), du Mois du film documentaire

(9 K€) ou du projet lecture autour de la semaine nationale de la petite enfance (10 K€).

Enfin, les actions dans le cadre de l'enseignement artistique et de la pratique amateur se sont poursuivies sur 2022 à hauteur de 0,69 M€

Archives et patrimoine culturel

Le Département a de nouveau eu l'opportunité d'acquérir des documents historiques exceptionnels qui sont désormais conservés aux Archives (81 K€), parmi lesquels un ensemble de manuscrits politiques et littéraires d'Alphonse de Lamartine, la correspondance qui lui a envoyée par ses contemporains et plus de huit cents hommages reçus de son vivant. L'intérêt national de ces documents a justifié leur cofinancement par le ministère de la Culture (34 K€).

Plus de 0,11 M€ ont été consacrés à la restauration, à la numérisation au traitement matériel (restauration, conservation) et au classement du patrimoine écrit.

Les recettes s'élèvent à 29 K€, soit 16 K€ de ventes de prestations et d'ouvrages et 13 K€ d'aide de l'Etat pour la restauration de registres d'Ancien Régime avant leur numérisation et leur intégration au site internet www.archives71. On notera que le produit des ventes s'est accru de 33% par rapport à l'an dernier (16 K€ / 10 K€ en 2021) et a quadruplé en deux ans (4 K€ en 2020), en raison d'une forte augmentation des demandes de recherches à distance depuis la crise sanitaire.

Comme chaque année, le Département accompagne les collectivités et les associations acteurs du patrimoine culturel par un financement en fonctionnement (0,33 M€). Le dispositif d'aide à la restauration du patrimoine privé mis en place en 2020 permet de soutenir des projets sur des bâtiments majoritairement situés en zone rurale, ouverts au public au moins pendant les Journées européennes du patrimoine (51 K€ versés en 2022). Le soutien à la Fondation du patrimoine pour favoriser la remise en état du patrimoine privé non protégé a été

encore renforcé cette année (30 K€ en 2022 / 25 K€ en 2021 / 15 K€ en 2020).

Parmi ces aides, le Département est attentif aux grands projets patrimoniaux du territoire, comme l'inscription à l'UNESCO de sites clunisiens, dossier plurinationnel porté par la Fédération des sites clunisiens (20 K€). L'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, moteur dans la vie culturelle et patrimoniale bressane, est engagé dans un nouveau projet d'établissement ; aussi le Département a-t-il cofinancé une étude de faisabilité (20 K€) qui s'ajoute à sa subvention de fonctionnement de 90 K€). Le niveau de la contribution départementale en faveur de nombreux organismes comme l'EPCC Bibracte (0,1 M€) ou l'Académie François Bourdon (25 K€) a été maintenu au même niveau que les années précédentes.

Enfin, la valorisation et l'animation du patrimoine sont encouragées via un dispositif qui bénéficie aux collectivités, aux établissements publics et aux associations (29 K€), mais aussi par un soutien spécifique à la programmation des musées publics (30 K€).

Les sites culturels départementaux

Le Centre Eden

L'année 2022 a été marquée par un retour des activités scolaires malgré quelques annulations en début d'année, en raison d'une prudence des écoles face à une recrudescence de l'épidémie de COVID.

Il est à noter que les écoles se sont plutôt orientées vers des réservations de journées, ce qui a eu un impact sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur les lignes dédiées à l'organisation des séjours scolaires telles que l'alimentation ou le transport, mais dont les crédits ont pu être redéployés sur la programmation d'événements supplémentaires comme par exemple le spectacle organisé pour Halloween.

Comme les années passées, le budget de fonctionnement a permis d'assurer l'animation

du site, la programmation d'événements telles que conférences, spectacles, ateliers mais également les actions de communication pour valoriser et promouvoir les activités du Centre Eden le plus largement possible.

Le niveau des recettes en 2022 (0,17 M€) s'est rapproché du niveau d'avant crise sanitaire (0,21 M€ en 2019), mais la prévision initiale du budget primitif 2022 (0,21 M€) n'a pas été atteinte principalement du fait des deux éléments évoqués précédemment (annulations de certaines activités scolaires en début d'année et une tendance à des réservations scolaires de journées plutôt que des séjours au cours de l'année). Les recettes ont cependant été dynamisées par une très bonne année en termes de fréquentation du musée et d'animations grand public, grâce à l'organisation des animations « escapades nature » ou des spectacles.

Les dépenses d'investissement (80 K€) ont permis notamment la réalisation de 2 expositions temporaires (« Biodiversité, tous liés » et « Parasites mais pas que... ») ; la modernisation de la salle de la maquette avec la refonte de son contenu, l'achat de 2 films grand public pour le planétarium et l'achat d'un nouveau mobilier pour le passage du petit déjeuner en autonomie dans le bâtiment hébergement.

Le Lab-71

La fréquentation des expositions est restée encore faible en 2022, contrairement à celle des activités qui tend à retrouver un niveau satisfaisant (3 467 entrées en 2022, contre 4 226 en 2019). Dans le détail, si les activités scolaires ont encore du mal à redémarrer (-27 % d'entrées entre 2019 et 2022), les activités extra-scolaires et grand public ont dépassé en 2022 leur niveau d'avant-Covid.

De fait, ce sont les recettes des activités qui contribuent majoritairement au résultat 2022 (32 K€ sur 44 K€ au total). Il faut également noter la bonne progression des recettes de locations de salles qui, bien que représentant une part faible du résultat (3 K€) sont en progression constante.

Plusieurs vacances de poste sur les trois premiers trimestres ont entraîné mécaniquement un ralentissement des projets en début d'année, expliquant un taux d'exécution budgétaire incomplet en 2022 (95 %). L'activité courante a cependant continué sans faiblir grâce à une forte mobilisation de l'équipe en place, et un effort significatif a été effectué en fin d'exercice, notamment en anticipant certaines dépenses d'investissement pour l'exposition 2023.

Si la fréquentation grand public pour 2023 reste encore une inconnue, les premières tendances pour l'activité scolaire et extra-scolaires laissent entrevoir un bon niveau de résultat pour l'année à venir.

Le Musée Guillon

En 2022, le musée Guillon a accueilli 4 038 visiteurs, ce qui représente une recette de 8 K€ pour les entrées et 10 K€ pour la boutique.

Les dépenses réalisées à hauteur de 80 K€ (fonctionnement et investissement) ont été consacrées principalement à la conception et réalisation d'expositions ainsi qu'à l'acquisition de mobilier pour le musée (table à dessin, bacs de rechargement des audioguide).

Des projets de développement touristique sur la Commune sont envisagés et laissent entrevoir des évolutions pour le musée Guillon dans les années à venir.

Le Grand site de Solutré et son musée

La fréquentation sur le Grand Site est revenue à un niveau "normal", mais néanmoins un peu inférieur à l'année 2019 (pré-COVID) qui était exceptionnelle. La canicule de l'été est responsable de cette situation. Par contre, les visiteurs sont venus en nombre sur les ailes de saison (mai, juin, septembre, octobre). Les recettes d'exploitation du musée, des boutiques

et du café (0,25 M€) sont largement supérieures au prévisionnel, les meilleures jamais réalisées.

En investissement, les opérations pluriannuelles de préservation du patrimoine en pierre sèche d'une part (36 K€), de mise en valeur du réseau de sentiers de randonnée (20 K€) ou encore la mission paysagiste (17 K€) se poursuivent à un bon rythme.

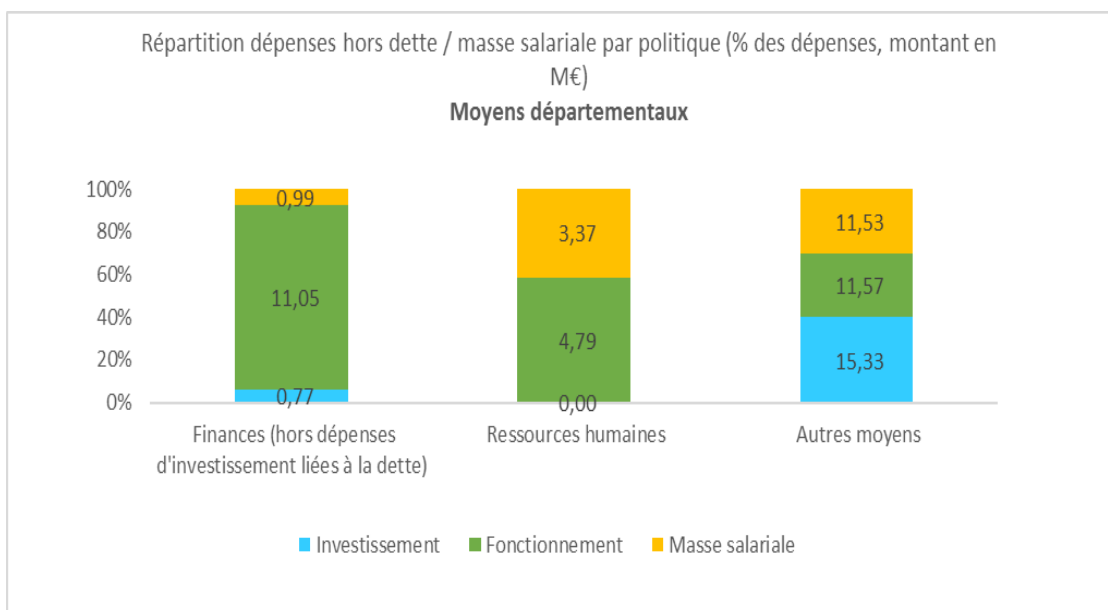
La requalification du parking Panorama à Solutré a été mise en suspens à la demande de la Commune de Solutré-Pouilly, dans l'attente d'une étude globale sur les flux touristiques et la mobilité. L'aménagement du parvis du musée avec un démarrage prévu en 2022 a pris un peu de retard car les services de l'Etat sont très exigeants dans ce secteur protégé (site classé, monument historique et Natura 2000). Les travaux sont programmés sur 2023 et 2024.

Les grottes d'Azé

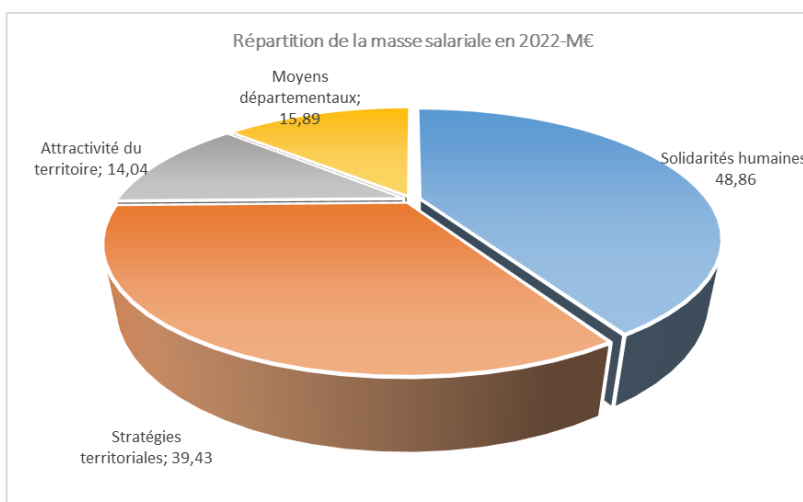
L'année 2022 a été marquée par une nette reprise de l'activité touristique dans les cavités souterraines, boostée par la canicule. Le montant des recettes 2022 du site des Grottes d'Azé (0,14 M€) a en effet dépassé le montant réalisé en 2021 (0,12 M€). Cette croissance de l'activité des visites guidées et des ventes de la boutique se traduit ainsi par une hausse de + 24% par rapport à 2021.

Comme prévu dans les prévisions budgétaires du budget primitif 2022, les dépenses de fonctionnement (51 K€) et d'investissement (13 K€) ont permis d'assurer l'animation du site avec principalement le renouvellement du parc d'audioguides, la restauration de 2 pièces de collection (un crane et une patte d'ours en exposition) ou encore le renouvellement des produits proposés en boutique.

4. Le Département, s'est efforcé d'absorber les effets de l'inflation sur ses personnels et les moyens mis au service des politiques départementales



Ressources humaines



En 2022, les dépenses de masse salariale de l'ensemble de la collectivité atteignent 118,2 M€ (tableau global page 4) soit une progression de +6,2% tous budgets cumulés. Les dépenses de rémunérations portés par le budget principal s'élèvent à plus de 109 M€ (+5,3 % par rapport à 2021). Si une relative stabilité est observée pour le budget annexe Très Haut débit, on constate l'évolution du budget du Centre de santé, dans la logique du déploiement de ses actions avec près

de 8,5 M€ de dépenses de personnels (+1,6 % par rapport à 2021).

Les fonctions supports « ressources humaines » auront mobilisé 8,17 M€ de dépenses de fonctionnement dont 3,37 M€ de masse salariale.

Comme chaque année la progression mécanique de la masse salariale du fait de l'avancement et de la technicité (GVT) acquise constitue l'un des facteurs d'augmentation des rémunérations (+ 692 K€).

En outre l'année 2022 a été marquée principalement par la déclinaison des mesures nationales de soutien au pouvoir d'achat face à la hausse de l'inflation, et l'application votée en Assemblée départementale de dispositifs en faveur des personnels du secteur médico-social (Ségur Social).

Ces mesures ont généré un impact majeur et représentent un coût total de 2,5 M€ dont 1,5M€ au titre de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 % effective au 1er juillet 2022 et 1M€ au titre de la revalorisation salariale Ségur social avec l'application d'un complément de traitement indiciaire de 49 points d'indice majoré effectif au 1er avril 2022 pour certains travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Dans la continuité de ces mesures le Département a décidé de soutenir le pouvoir d'achat des agents dont la rémunération est inférieure à 2500 € nets par le versement d'une prime inflation (+131 K€) et dans un souci d'équité de décliner l'application du Ségur Social par la majoration du régime indemnitaire du personnel encadrant et des agents administratifs des filières sociales et médico-sociales non concernés par le versement du CTI (+ 200k€) mais qui participent à l'accompagnement social des personnes en difficulté.

Le renforcement de politiques publiques de solidarité explique également l'augmentation de la masse salariale en 2022 dont notamment la mise en œuvre de la convention Etat-Département pour la prévention et la protection de l'enfance (+ 787k€) mais aussi le portage par le Département du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) proposé par l'Etat par appel à manifestation d'intérêt (+67k€), ainsi que la mise en œuvre d'une action spécifique d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA orientés sur le volet emploi rendue possible par la mobilisation des fonds structurels européens inscrits dans le programme spécifique REACT-EU.

Des changements de périmètre comme l'internalisation de l'agence du tourisme (+

382 K€) ou la création du service Asso71 (+116 K€) impactent aussi la masse salariale.

Afin de garantir la continuité de service, le recours à des contrats temporaires ou à la sollicitation des associations intermédiaires d'insertion est en légère hausse (+ 187 K€).

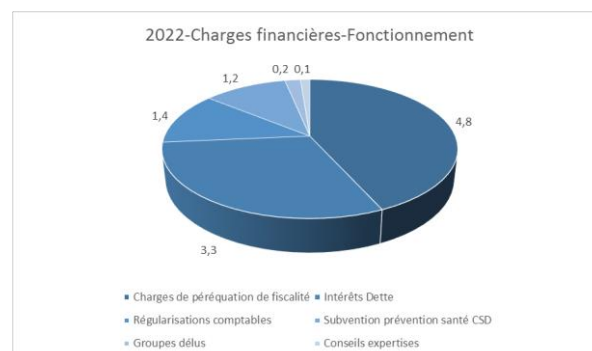
Les orientations déclinées dans les lignes directrices de gestion de la politique des ressources humaines de la collectivité votées en 2021 ont permis de développer la politique d'accompagnement et de formation des agents en vue d'une mobilité ou d'une reconversion professionnelle. Les dépenses en faveur de cette nouvelle mission représentent un montant de 94k €.

Enfin suite à la hausse du barème kilométrique et la fin progressive de la crise sanitaire, le poste « frais de déplacement » subit une hausse de 22% soit 147k€.

Au budget annexe Centre de santé, la masse salariale poursuit sa progression (+ 16%) et trouve son origine dans le recrutement de médecins généralistes mais également de spécialistes affectés dans les lieux de consultation démultipliés.

Finances

Les charges financières mobilisées pour la mise en œuvre des politiques départementales en fonctionnement s'élèvent à 11,05 M€ en baisse par rapport à l'exercice 2021 qui avait intégré la réduction du déficit du budget annexe Centre de santé départemental.



Le premier poste de charges est constitué du prélèvement au titre du fonds national de

péréquation des DMTO perçus par les Départements, à nouveau en progression par rapport à 2021, avec 4,76 M€ (3,76 M€ en 2021) La contribution départementale est en corrélation avec l'augmentation nationale du produits des DMTO. Deuxième poste de dépenses, la charge des intérêts de la dette n'est pas encore affectée en 2022 par la hausse des taux et s'élève à 3,34 M€ en légère baisse par rapport à 2021 (-0,45 M€)

Les divers mouvements financiers « régularisations comptables » d'annulations de titres et d'admissions en non-valeur représentent 1,35 M€ de charges Ce poste reste très variable d'une année sur l'autre et est dépendant de la récurrence ou non des régularisations et de leurs montants.

Au titre des charges financières on retrouve également la subvention de mission de service public versée au Centre de santé départemental en 2022 d'un montant de 1,2 M€. Enfin on comptabilise également les frais de fonctionnement des groupes politiques pour 0,22 M€ et les frais financiers transversaux aux services départementaux (0,13 M€).

Hors charge du remboursement du capital des emprunt et des écritures de revolving , s'élevant à 38,16 M€ et 8 M€, la section d'investissement porte les écritures de subvention d'investissement au Centre de santé départemental pour ses équipements réalisés à hauteur de 0,76 M€.

Autres moyens

Le budget mis en œuvre pour accompagner les politiques départementales s'élève à 38,4 M€ au total dont 11,53 M€ au titre de la masse salariale.

Moyens généraux

En fonctionnement, le premier poste de dépenses concerne les véhicules et matériels pour un montant de 3,2 M€, en augmentation de +0,2 M€ avec le coût des carburants. Les dépenses d'énergie, de maintenance et

d'entretien s'élèvent à 1,96 M€ avec une progression de +7,9 % par rapport à 2021. Les loyers et charges payés en 2022 restent stables à 46 K€.

L'effort d'investissement a été conséquent avec plus de 11 M€ de crédits exécutés soit + 3,65 M€ par rapport à 2021.

Cet investissement se répartit entre des acquisitions d'équipements et véhicules : 2,14 M€ et des travaux sur les bâtiments : 9,96 M€.

En matière d'équipements, le poste des véhicules et matériels techniques a mobilisé 1.69 M€ en 2022 et celui des divers matériels et mobiliers 0.40 M€ .

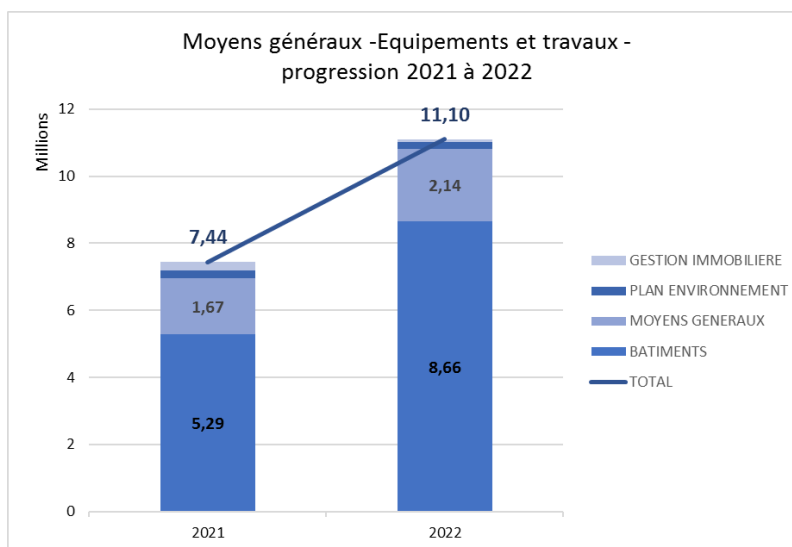
Les principaux travaux réalisés ont été :

- la rénovation du portail et la restructuration partielle du Château de Pierre de Bresse, pour laquelle des subventions d'importance ont été obtenues et seront essentiellement perçues à l'issue de l'opération, en 2023 (1.84 M€)
- la restructuration de la MDS de Deliry à CHALON SUR SAONE (2eme phase, réceptionnée en 2023) (1.41 M€)
- la réfection du chauffage du bâtiment Loire de l'espace Duhesme à MACON (0.97 M€)
- les travaux de démolition de l'ancien laboratoire d'analyse médicale situé rue des Epinoches à Mâcon (0.64 M€)
- les travaux de clos couvert de la gendarmerie de Mâcon (0,64 M€) et de la MLA d'Autun (0,13 M€)
- la rénovation et la mise en accessibilité de la salle de lecture des Archives Départementales à MACON (0.48 M€) réception prévue en 2023.
- les travaux de construction de la MLA de Paray le Monial (0.26 M€) démarrage du chantier fin 2022.
- les études du Centre d'Exploitation de FLEURVILLE (75 K€), de réfection des terrasses et verrières du bâtiment Loire à Duhesme MACON (33 K€) ainsi que de la réfection des

toitures et la réorganisation des locaux du Centre d'Exploitation de VERDUN. (20 K€)

- l'enveloppe globale consacrée aux travaux divers non individualisés aura été consommée à hauteur de 1,22 M€

En outre 0,2 M€ auront été dépensés pour les plantations et actions environnementales diverses rattachées aux bâtiments départementaux.



Systemes d'information

Les systèmes d'information revêtent une importance de plus en plus importante pour la collectivité entre accélération des téléprocédures, développement du télétravail des agents et mise en place de systèmes de cyber- sécurité.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées avec 1,43 M€ répartis entre la maintenance des applications (180 applications métiers et bureautiques 0,63 M€), les frais de télécommunication (2 500 téléphones fixes, 1 000 abonnements smartphones et 150 liaisons internet 0,45 M€), les frais d'assistance extérieure principalement pour l'évolution de l'infrastructure (0,15 M€) et la cotisation à l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA) (0,20 M€)

Le budget d'investissement et a été réalisé à hauteur de 4,16 M€.

Des retards liés aux projets en cours et des problèmes de livraisons de matériels retardées expliquent en partie le taux d'exécution du

budget. Toutefois, en valeur, le montant exécuté a augmenté de 40%. Cette forte hausse est due à l'acquisition des licences Microsoft office 2021 et teams pour l'ensemble des agents de la collectivité.

180 projets ont été gérés par la Direction des systèmes d'information et du digital en 2022 tous secteurs confondus.

Pour les applications, on peut souligner une part importante de l'investissement pour la maintenance évolutive (0,32 M€) et les acquisitions représentent 0,92 M€.

Pour l'architecture technique 1,18 M€ dont 0,40 M€ pour l'infrastructure, 0,62 M€ pour les postes de travail et 0,1 M€ pour les logiciels techniques.

Pour l'acquisition des licences bureautiques et citrix, 1,72 M€.

Affaires juridiques

En légère progression l'exécution du budget des Affaires juridiques en fonctionnement s'élève à 0,74 M€ (0,72 K€ en 2021).

Les dépenses relatives aux assurances constituent la majorité de ce budget avec plus de 0,69 M€ des tinsés à couvrir les risques en responsabilité civile, véhicules, bâtiments, agents départementaux, expositions et cyber-sécurité.

L'autre volet de dépenses concene l'activité contentieuses et la publicité des marchés publics.

Les charges d'investissement d'un montant de 43 K€ sont exclusivement dédiées aux passations d'annonces de marchés publics d'investissement.

Le travail conduit par les équipes juridiques et le service des assurances a permis de générer respectivement 50 K€ de recettes d'indemnisations sur dossiers contentieux et plus de 190 K€ de remboursement par la mise en jeu des assurances.

Communication

En 2022, le budget communication s'est élevé à 900 K€. Fortement impacté par la hausse des prix du papier et des matières premières il a été exécuté à plus de 99%.

Les dépenses de communication ont notamment été consacrées à la réalisation du magazine à hauteur de près d'un tiers du budget (302 K€), mais aussi à la valorisation des politiques départementales telles que le déploiement des actions du plan environnement, la promotion du bus de l'apprentissage et la valorisation des activités des sites culturels.

Pour accompagner d'importants évènements que le Département a porté (ex : Forum des métiers de l'aide à la personne), qu'il a accompagné (ex : Journées départementales des armées) ou auxquels il a participé (ex : Salon international de l'agriculture), des campagnes de communication multisupports ont été lancées. Le Département a également soutenu « Les

incontournables 71, acteurs touristiques majeurs de Saône-et-Loire, en déployant une campagne médias pendant l'été.

Enfin, il a poursuivi l'organisation d'événements (trophées du sport, Verticale rose, etc.) et a participé à la caravane du Tour de France (6 étapes).

Coordination et fonctions transversales

500 K€ de dépenses de fonctionnement et 20 K€ au titre de l'investissement auront été réalisées par ce budget en 2022.

Les enveloppes budgétaires dédiées aux associations d'anciens combattants, aux cotisations et aux dépenses de fonctionnement, de documentation et de coordination s'approchent des 100 % avec une hausse de ces dernières dépenses liée à l'augmentation des coûts du papier et des abonnements numériques.

*Plus de 100 K€ en soutien aux populations
sinistrées ukrainiennes*

Les frais de mission et de formation des élus ont connu une hausse de 73% par rapport à 2021 principalement due à un nombre important de formations réalisées grâce à la reprise post crise sanitaire.

Les crédits de coopération décentralisée ont été augmentés en 2022 avec l'enveloppe exceptionnelle de 100 K € accordée à la Croix Rouge et au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour soutenir l'Ukraine et l'enveloppe de 7 200 € versée aux associations qui ont engagé des frais pour le transport de marchandises à destination de la population ukrainienne.

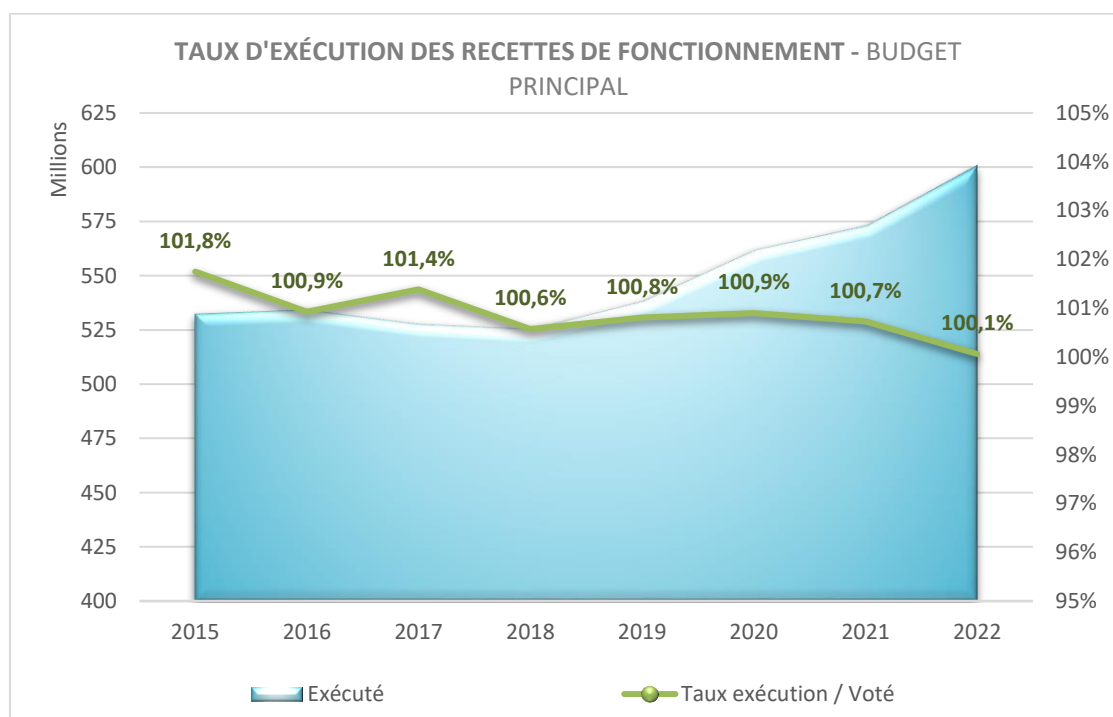
II. Les recettes, toujours portées par la dynamique immobilière ainsi que par le bond de la TVA provoqué par le fort niveau d'inflation, ont créé un effet d'aubaine provisoire pour la mise en œuvre de l'action départementale

L'année 2022 a été marquée par un haut niveau des recettes de fonctionnement (+4,8% par rapport à 2021 sur le budget principal), particulièrement portées par les produits immobiliers et ceux issus de la compensation de TVA, tel que prévu dès le budget primitif (BP) 2022.

En effet, malgré un contexte économique encore incertain à la fin 2021, le Département prévoyait dès le BP des recettes en forte augmentation

(590 M€, +3,7% par rapport au voté 2021, Budget principal).

Revenues à la hausse en cours d'exercice 2023 (+10 M€), elles se sont quasiment totalement réalisées (600,64 M€, soit +0,37 M€ par rapport au budget voté).



Hors produits des cessions (votés en section d'investissement) et hors reprise du résultat de fonctionnement N-1 dans les produits votés

1. Les produits de fiscalité indirecte sont encore cette année en forte hausse, portés par un niveau inédit de DMTO et le dynamisme de la TVA nationale.

Les produits de fiscalité indirecte sont encore en forte hausse en 2022 de +22 M€ (soit +6,7 % par rapport à 2021). Bien que légèrement moins dynamiques qu'en 2021, le niveau de ces produits est exceptionnel.

Ils ont ainsi atteint 351,5 M€ en 2022 contre 329,5 M€ en 2021.

Si le budget primitif 2022 prévoyait un fort dynamisme (+6% par rapport au voté de 2021),

les recettes de fiscalité indirecte perçues ont été supérieures de +2,8 M€ à cette prévision.

Le budget voté a cependant été sous réalisé (-3 M€), principalement du fait de la sous exécution des produits des droits de mutation à titre onéreux, dont le dynamisme a été moins fort qu'escompté en fin d'exercice.

Taxe fiscalité indirecte, hors péréquation, 2022 (en M€)	BP	DM1	DM2	Voté	Exécuté	% exécuté /Voté	Ecart exécuté /Voté
Fiscalité indirecte (73, hors péréquation)	348,64	-0,36	6,21	354,50	351,49	99,1%	-3,02
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement (DMTO)	79,50	0,00	-0,70	78,80	74,81	94,9%	-3,99
Taxe additionnelle DMTO	0,50	0,00	0,70	1,20	1,53	127,8%	0,33
Taxe d'aménagement (TA)	3,00	0,00	0,00	3,00	2,88	95,9%	-0,12
Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	86,06	-0,36	0,00	85,70	86,51	100,9%	0,81
Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)	5,98	1,84	0,69	8,50	8,69	102,2%	0,19
Taxe Intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	33,00	0,27	0,20	33,47	33,35	99,6%	-0,12
Fraction compensatoire de la TFPB (fraction de TVA)	137,00	-2,10	5,33	140,23	140,23	100,0%	0,00
Fonds de TVA supplémentaire	3,60 ¹	0,00	0,00	3,60	3,49	97,1%	-0,11

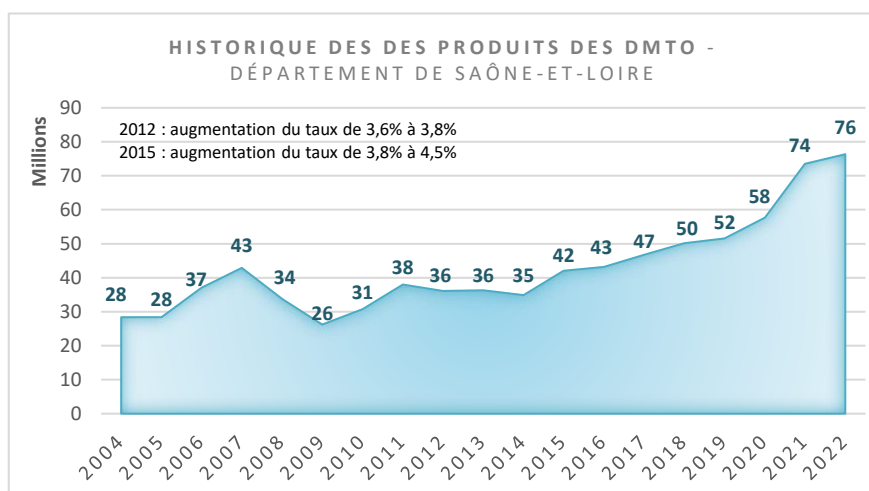
¹ voté au chapitre 74 et non 73, les prévisions initialement voté à l'article 74838 sont donc artificiellement ajoutées ici pour comparer

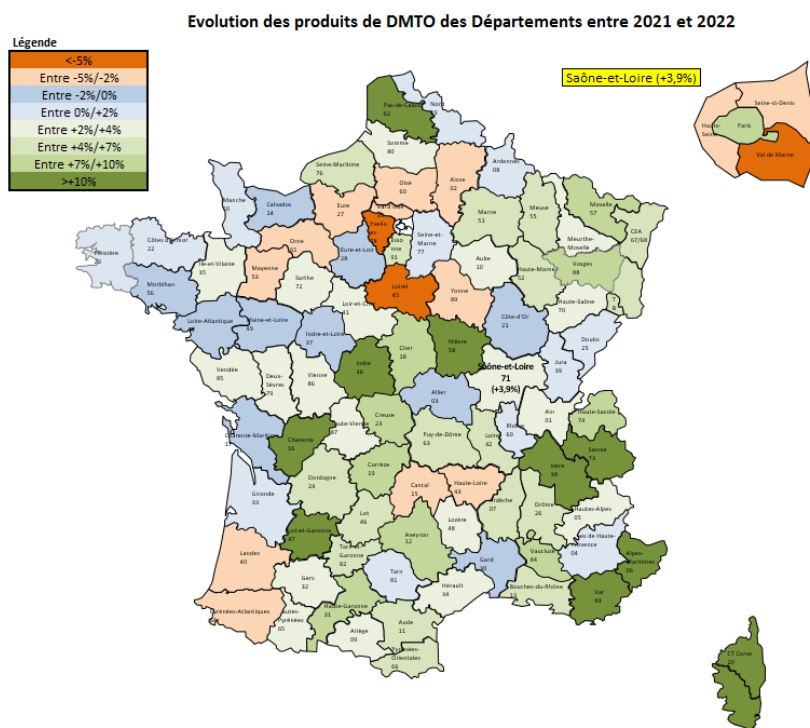
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les produits des **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** ont été dynamiques en 2022 en augmentant de +3,9% (+2,8 M€) par rapport à 2021.

Ils ont ainsi atteint un nouveau niveau record de 76,3 M€.

De plus, par rapport aux autres Départements de la Région, les produits DMTO du Département ont été parmi les plus dynamiques.





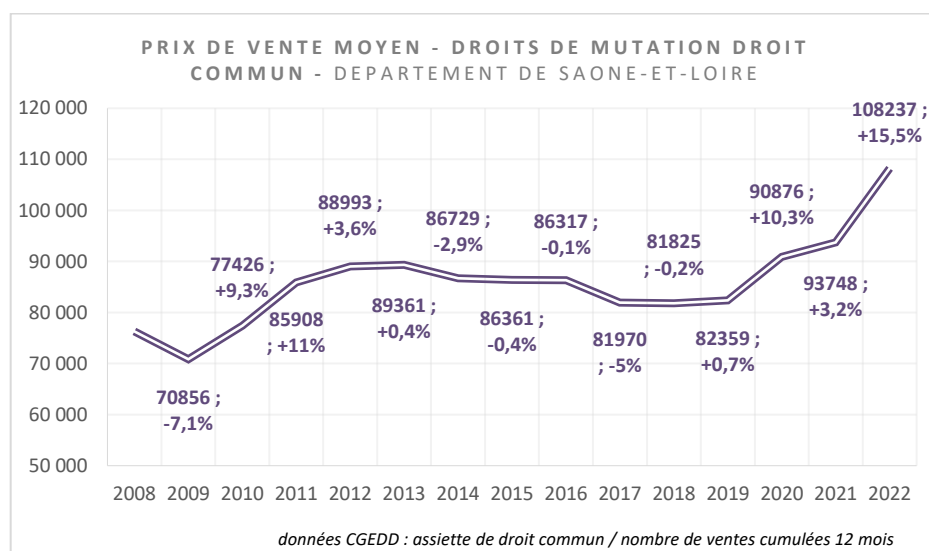
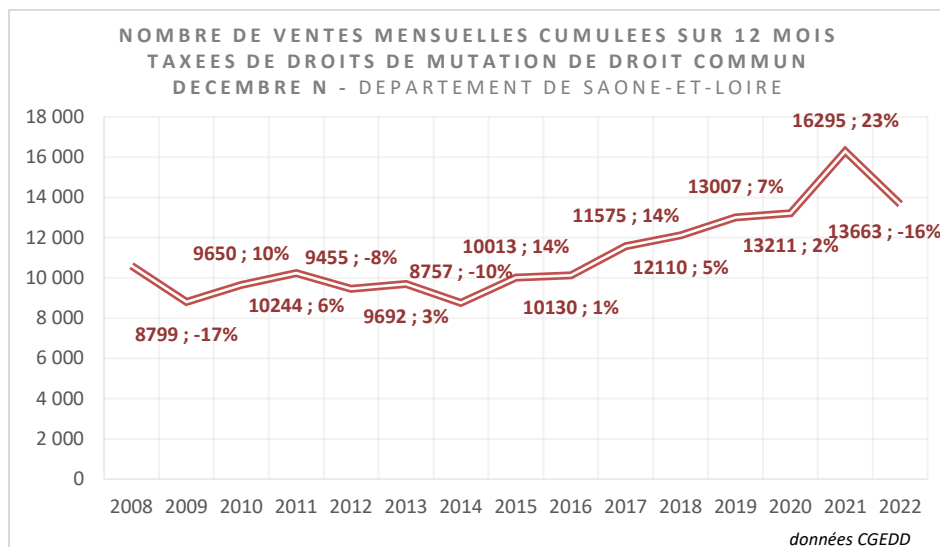
estimés à partir des données des assiettes DMTO CGEDD - évo^a moyenne Métropole : +3,0%

Si en 2021 la hausse de ces produits était essentiellement due à une augmentation du nombre ventes, le dynamisme en 2022 s’explique par celle des prix moyens des biens.

Leur croissance a en effet été très importante (quasiment +15,5% par rapport à 2021) alors que le nombre de ventes a diminué de -16% après le niveau exceptionnel de 2021.

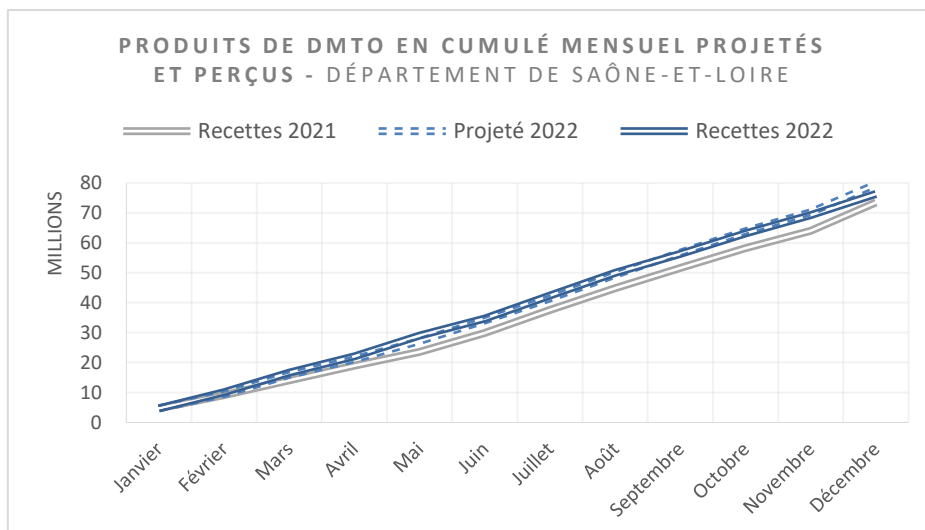
Les ventes annuelles sont néanmoins toujours plus élevées que leur niveau d’avant crise de 2019 (+5%)¹.

¹ Données CGEDD



Il est à noter qu'aucun ajustement de la prévision de ces produits n'a été réalisé au cours de l'année 2022, malgré finalement une sous réalisation de près de -3,7 M€.

Cela s'explique par le fait qu'au moment de la préparation de la décision modificative n°2 de Novembre (c'est-à-dire aux mois de Septembre-Octobre), les recettes perçues en 2022 étaient conformes à celles projetées pour atteindre 80 M€. Aussi, à ce moment et malgré un début d'alerte concernant des difficultés d'accès aux prêts immobiliers liées au taux d'usure bas, aucun effet ne s'était fait ressentir sur les produits du Département.



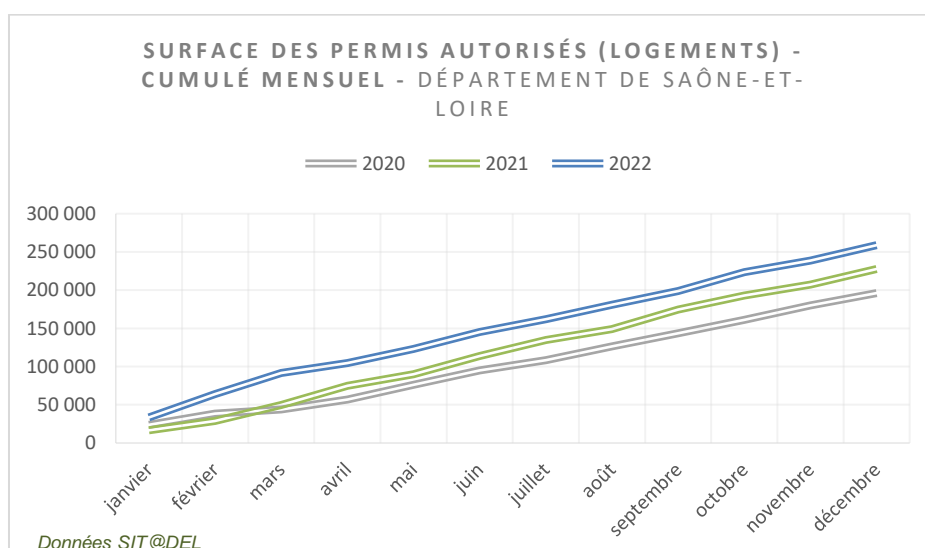
La taxe d'aménagement

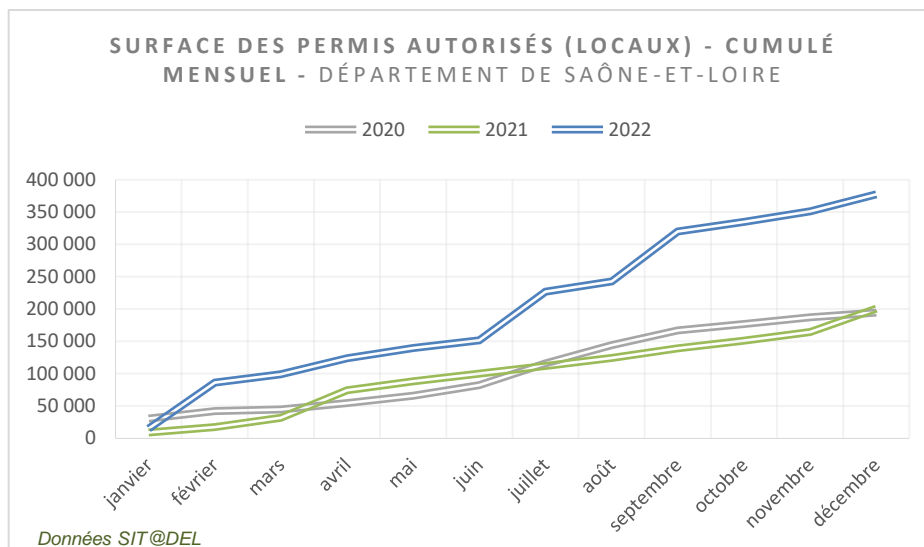
Les produits liés à la **taxe d'aménagement (TA)** ont également progressé en 2022 par rapport à 2021 (+4,8%, soit +0,13 M€).

Recouvrée dans les 12 ou 24 mois suivant la demande d'autorisation d'urbanisme (DAU) jusqu'en Septembre 2022, la taxe d'aménagement a été portée par un nombre de constructions croissant en 2021 et 2022 (respectivement +16% et +14% pour les

logements et +3% et +88% pour les locaux (surface des DAU sur laquelle est calculée la TA)).

La prévision du budget primitif à 3 M€ a été maintenue et a été légèrement sous exécutée (-0,12 M€).





Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

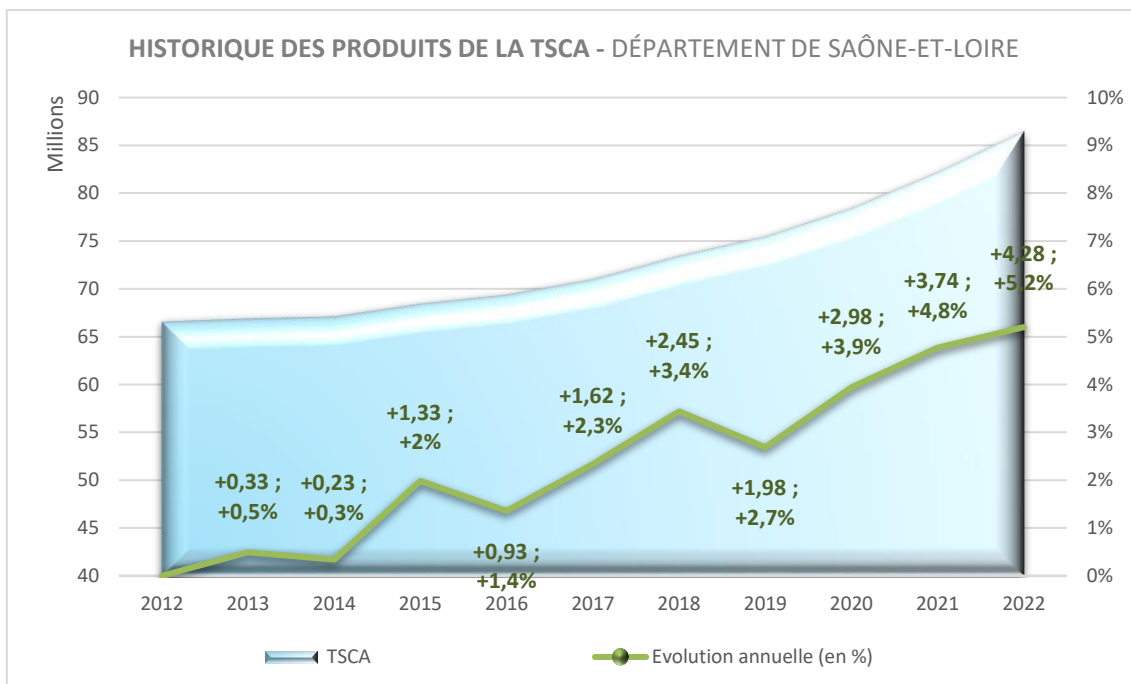
Le dynamisme de la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** a également atteint un niveau record en 2022 (+5,2%, soit +4,3 M€). La Loi de finances (LFI) pour 2022 limitait sa prévision de progression de cette compensation à seulement +4,0%.

Pour rappel, cette recette compensant les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation, ceux liés au financement des SDIS et les pertes de recettes liées à la réforme de la fiscalité directe locale, s'appuie sur des produits de l'Etat dont la prévision est dépendante des informations fournies par l'Etat.

Une baisse de la prévision initiale du BP avait été décidée en DM1 compte tenu du fait que cette prévision était plus optimiste que celle de la LFI

(+4,6%) et de la légère sous-exécution de cette recette en 2021.

Finalement les recettes perçues ont été supérieure au budget voté de +0,8 M€.



Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

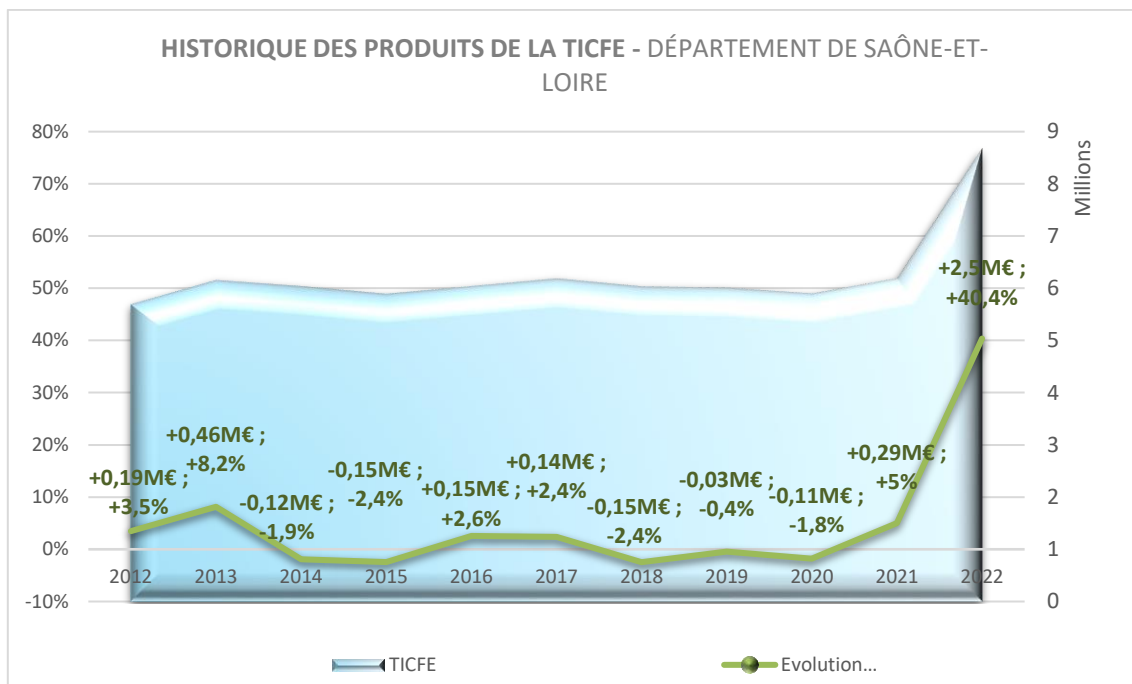
Les produits de la **taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)** se sont situés à un niveau très élevé à 8,7 M€ en 2022 (+2,5 M€, soit +40% par rapport à 2021).

Pour rappel, la perception de cette taxe a été modifiée par la LFI 2022. Désormais reçue entièrement par l'Etat, elle est redistribuée entre les anciennes collectivités qui la percevaient.

La part de TICFE du Département s'élevait en 2022 à 6,29 M€, équivalente aux produits de la taxe de 2021, revalorisés de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) d'entre 2019 et 2020 et de 1,5%.

A cette compensation, prévue dès le budget primitif mais sur une base de 2021 inférieure de 0,2 M€ à celle réellement exécutée, se sont ajoutées des régularisations, inattendues, de l'ancienne taxe départementale depuis 2016 (+2,4 M€).

Des ajustements de la prévision ont ainsi été effectués aux décisions modificatives pour les intégrer.



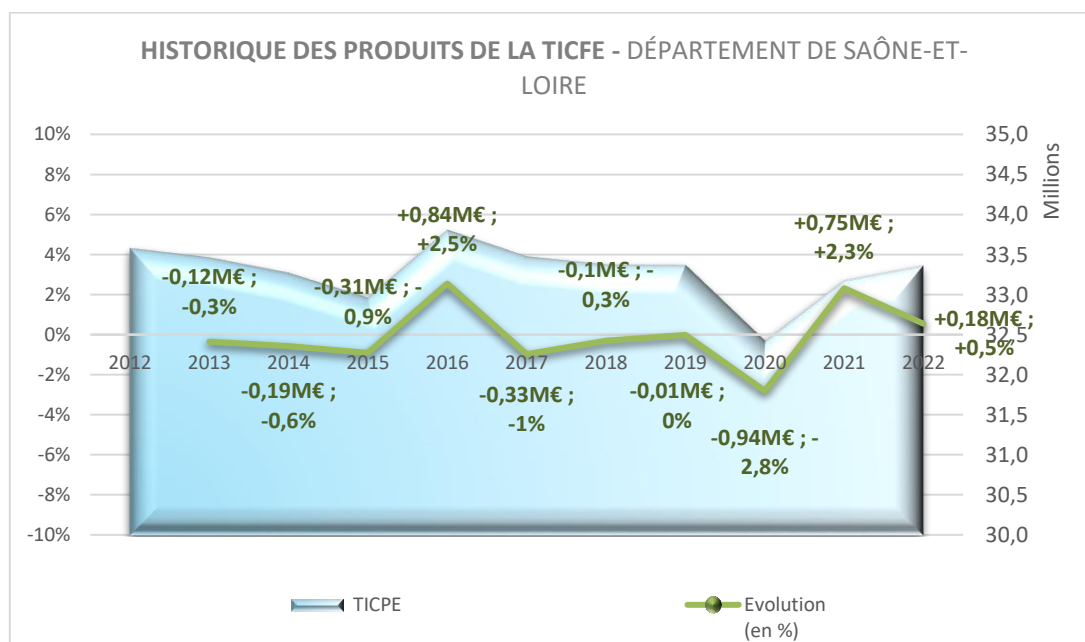
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Les produits de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ont également augmenté entre 2021 et 2022 de +0,18 M€ pour atteindre 33,4 M€.

Cette taxe se décompose de deux composantes stables et d'une part de 6,85 M€ évoluant chaque

année en fonction du nombre d'unités de supercarburant et de gazole vendues.

En 2022, cette part est en hausse de +2,7 % par rapport à 2021, plus dynamique que la prévision initiale de la LFi 2022 à +0,6% par rapport aux produits définitifs de 2021.



Fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La recette de **fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**, remplaçant la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB) transférée aux communes, a été très dynamique en 2022. Le Département a en effet perçu 140,2 M€ en 2022, contre 128,0 M€ en 2021 (+9,6%, +12,2 M€).

Plusieurs révisions de cette recette ont été notifiées en cours d'exercice 2022, suivant les montants notifiés par l'Etat. Le tableau ci-dessous les retrace.

Finalement, la prévision optimiste du BP était la plus proche du réalisé.

Il est à noter que la recette nette de TVA nationale définitive de 2022 a été moins dynamique que prévue par la LFi 2023 (+8,5% au lieu de +9,6% prévu). Ainsi, une régularisation de -1,3 M€ environ devrait être opérée sur la compensation du Département de 2023.

TVA nationale – base de calcul du dynamisme de la fraction de TVA du Département (montant en Mds€)								
2021	2022	Evolution 2022-2021 (LFI 2022) (B/A)	2021	Evolution 2022 (LFI 2022) / 2021 (exécuté) (B/C)	2022	Evolution 2022 (LFI 2023) / 2021 (exécuté) (D/C)	2022	Evolution 2022 (exécuté) / 2021 (exécuté) (E/C)
Prévision révisée (LFI 2022) (A)	Prévision initiale (LFI 2022) (B)		Exécuté (C)		Montant révisé (LFI 2023) (D)		Exécuté (E)	
182,4	192,3	5,4%	186,8	2,9%	204,7	9,6%	202,7	8,5%
		+ optimiste			+ optimiste			
2021	2022	Evolution 2022-2021 (BP) (B/A)	2022	Evolution 2022-2021 (DM1 2022) (C/A)	2022	Evolution 2022-2021 (DM2 2022) (D/A)	2023	
DM2 2021 = Exécuté (A)	Prévision Budget primitif 2022 (B)		Prévision DM1 2022 (C)		Prévision DM2 2022 (D)		Régularisation de la sous- exécution de TVA de 2022	
128,0	137,0	7,1%	134,9	5,4%	140,2	9,6%	-1,3	
Fraction de TVA du Département (montant en M€)								

Fonds de fraction de TVA supplémentaire

Enfin, l'attribution du Département au titre du **fonds de fraction de TVA supplémentaire** (3,5 M€), mis en place dans le but de compenser la perte de dynamisme de la TVA par rapport à la TFB dès 2021, a diminué de -4,6% (-0,1 M€). Si l'enveloppe nationale a été maintenue à 250 M€, les critères de répartition dépendant de la part des bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité (AIS) dans la

population en 2020 et du revenu par habitant de 2021 se sont améliorés au Département comparativement à la moyenne nationale.

L'indice synthétique de fragilité du Département, base de la répartition, s'est donc amélioré entraînant une baisse de son attribution.

2. Les autres recettes sont dynamiques en 2022 bien que les produits économiques restent affectés par les effets de la crise sanitaire.

Les autres recettes du Département sont restées dynamiques en 2022 augmentant de +2,4% (+5,7 M€). Néanmoins, certaines d'entre elles ont encore été affectées par la crise sanitaire de 2020-2021.

Les produits de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sont en diminution par rapport à 2021. Cette recette avait, par le passé, tendance à être dynamique alternant des années de fortes hausses et des années de stagnation.

Par ailleurs, sur le champ du social, certaines recettes sont en forte augmentation du fait de la montée en charge de certaines interventions nouvelles en partie compensées par des dotations. Cela concerne notamment les effets de la mise en place des dispositifs prévus dans le cadre du Ségur de la santé.

Autres recettes de fonctionnement en 2022 (en M€)	BP	DM1	DM2	Voté	Exécuté	% exécuté /Voté	Ecart exécuté /Voté
Total, dont ...	241,14	5,79	-1,17	245,76	249,15	101,4%	3,39
Fiscalité directe (731, hors péréquation)	43,66	0,45	-0,29	43,83	43,79	99,9%	-0,04
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	27,77	-0,03	0,00	27,74	27,74	100,0%	0,00
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1,21	0,08	0,02	1,31	1,36	104,4%	0,06
F.N.G.I.R.	11,13	0,00	0,00	11,13	11,13	100,0%	0,00
Attribution de compensation CVAE	3,55	0,00	0,00	3,55	3,55	100,0%	0,00
Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,40	-0,30	0,10	0,00	/	-0,10
Péréquation	20,30	0,93	0,67	21,90	21,82	99,6%	-0,09
Attributions au titre du fonds national de péréquation des DMTO	9,85	0,68	0,67	11,20	11,20	100,0%	0,00
Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1,25	0,00	0,00	1,25	1,16	93,1%	-0,09
Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	9,20	0,25	0,00	9,45	9,45	100,0%	0,00
Dotations/compensation/subvention (74), dont...	162,98	3,18	-2,81	163,35	164,67	100,8%	1,32
DGF	83,02	0,03	0,00	83,05	83,05	100,0%	0,00
FCTVA	0,58	0,00	0,03	0,61	0,64	105,2%	0,03
DGD	3,38	0,00	0,00	3,38	3,38	100,0%	0,00
Fonds mobilisation départ. Insertion	2,59	0,06	0,00	2,65	2,63	99,1%	-0,02
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	2,10	0,47	0,00	2,57	2,25	87,7%	-0,32
D.C.R.T.P.	12,58	0,01	0,00	12,59	12,59	100,0%	0,00
Concours APA	29,50	0,62	-0,54	29,57	29,56	100,0%	-0,01
Concours PCH	5,35	1,65	0,13	7,13	7,13	100,0%	0,00
Concours dépenses sociales SEGUR, avenants 43-44, plancher barème APA-PCH	7,08	-0,02	-0,69	6,37	6,16	96,8%	-0,21
Autres recettes	14,19	1,22	1,26	16,68	18,87*	113,1%	2,19

* L'exécuté est aussi retraité des produits de cessions (0,6 M€)

Fiscalité directe locale

Les produits de la fiscalité directe locale sont globalement en diminution entre 2021 et 2022 (-1,6%, soit -0,7 M€), affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire et par la réforme de la taxe foncière de 2021.

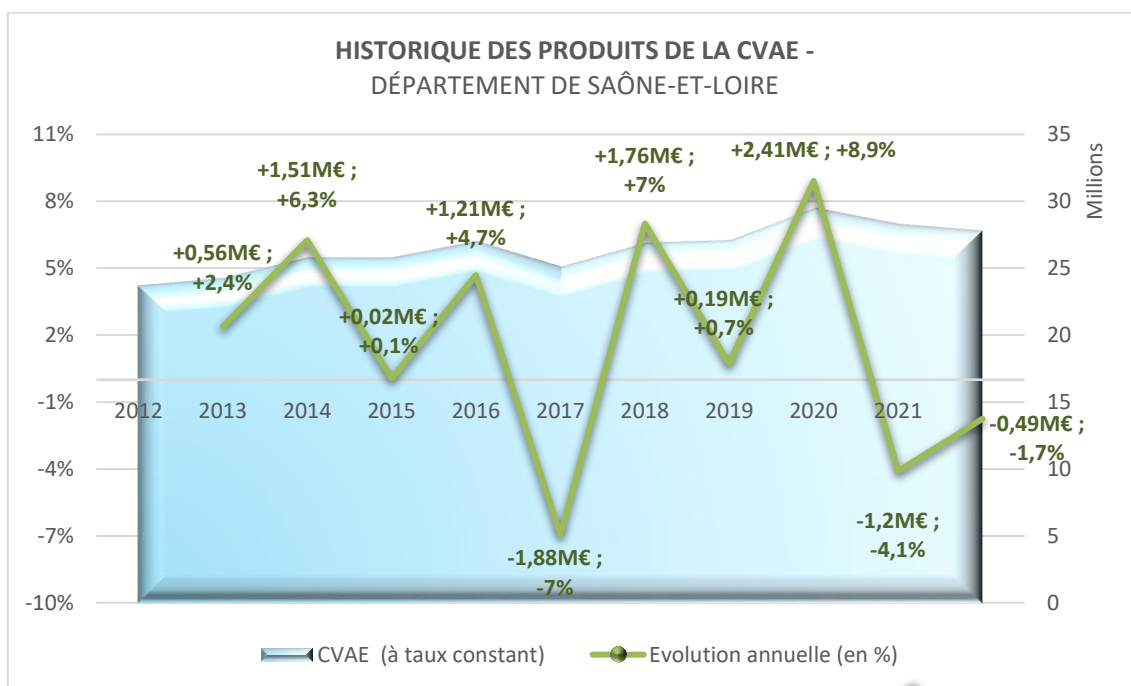
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Comme anticipé dès le budget primitif, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a encore subi cette année les effets de la crise de 2020 sur l'activité des entreprises du territoire.

Ces produits, recouverts par l'Etat au cours de l'année 2021, s'appuyaient sur la valeur ajoutée de l'année 2020 pour les entreprises payant plus de 3 000 € de CVAE.

Pour les entreprises n'ayant pas modulé leurs acomptes de CVAE de 2020, des régularisations importantes ont pu être effectuées en 2021.

De plus, les acomptes de 2021, s'appuyant sur la valeur ajoutée de 2020, étaient faibles pour les entreprises qui ne les ont pas modifiés.

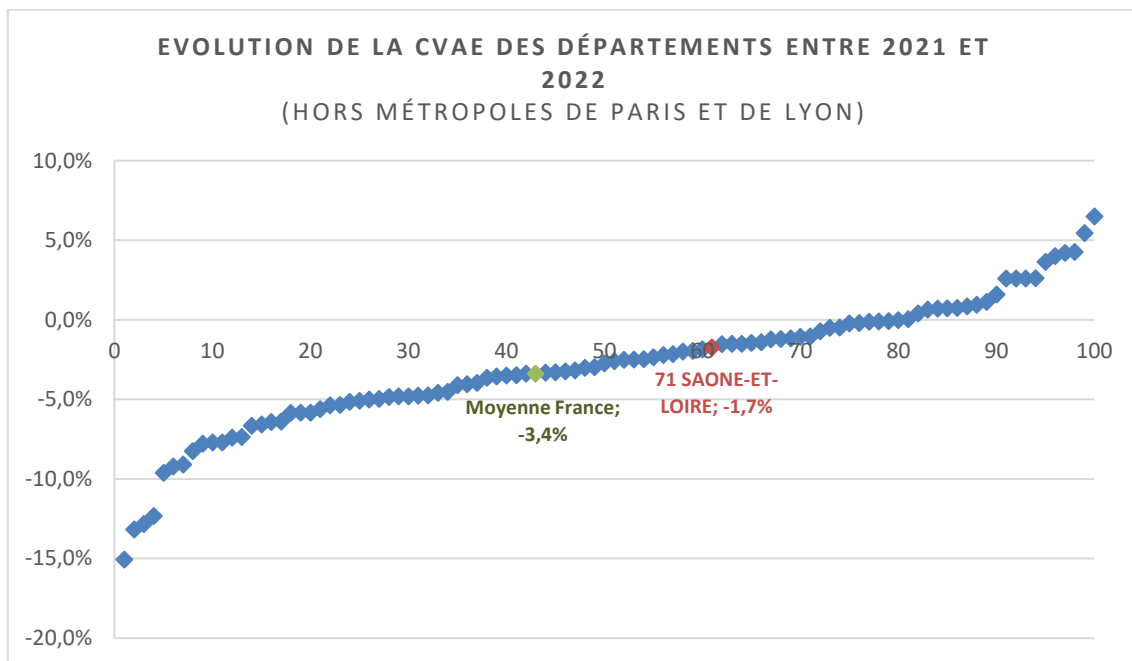


Contrairement à l'année 2021, durant laquelle la CVAE avait davantage diminué que celle des autres Départements (-4,1 en Saône-et-Loire contre -1,1% en moyenne en France), elle a été moins touchée en 2022 (-1,7% contre -3,4% en moyenne).

Cela signifie sans doute que de nombreuses entreprises ont modulé leurs acomptes dès l'année de crise sanitaire en 2020.

Par ailleurs, au global entre 2020 et 2022, les produits de CVAE du Département ont été plus affectés par la crise que les autres Départements (-5,8% contre -4,5%).

Pour rappel, la CVAE des Départements est définitivement supprimée à partir de 2023, remplacée par une part de la TVA nationale.



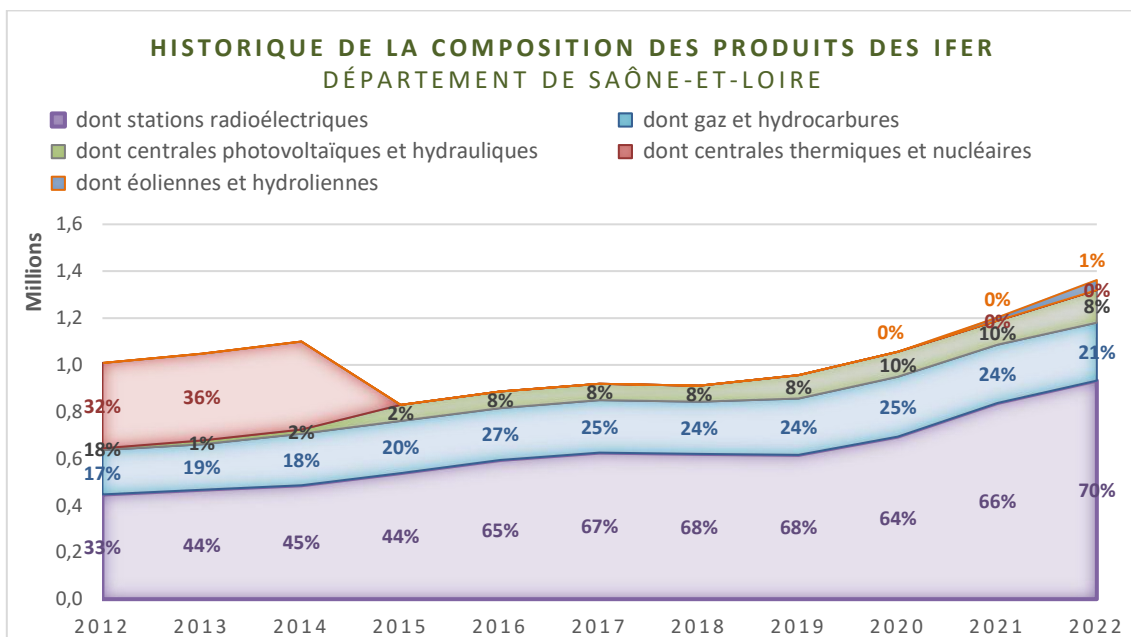
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux

Contrairement à la CVAE, les produits des Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ont été fortement dynamique en 2022 (+13,3%, +0,16 M€ par rapport à 2021).

Comme en 2021 ; ils ont notamment été portés par l'accroissement des contributions des stations radioélectriques lié au développement de la fibre optique sur le territoire depuis 2016-2017 (+11,4% entre 2021 et 2022).

Des ajustements ont été effectués en cours d'exercice, à la DM1 (+0,1 M€) par rapport à l'atterrissage final de 2021 supérieur au voté.

Les produits définitifs sont supérieurs de 0,06 M€ par rapport aux produits votés.



Les. Autres impôts locaux ou assimilés, composés des rôles supplémentaires de la fiscalité directe sont en forte baisse (-0,3 M€ par rapport à 2021). La taxe foncière sur les propriétés bâties, supprimée, représentait l'essentiel de ces produits.

Enfin, le Fonds nationale de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et la compensation de la Région de CVAE dans le cadre du transfert de compétence Transports scolaires en 2017 sont stables d'un exercice sur l'autre.

La péréquation

Les recettes d'attributions de péréquation, portées à 21,8 M€, ont augmenté de +1,9%, +0,4 M€. Aussi, la prévision du budget primitif a été sur-exécutée de +1,5 M€, essentiellement concentrée sur le Fonds de péréquation des DMTO.

L'attribution du Département au titre du **fonds de péréquation des DMTO** (11,2 M€) est en hausse de +4,5% par rapport à 2021 (+0,5 M€). La prévision initiale a été augmentée de +1,4 M€ à la DM1 et DM2. Ces écarts s'expliquent par deux principaux facteurs :

- D'abord, l'enveloppe nationale a été plus importante qu'en 2021 et que celle prévue au

BP. Elle s'est en effet élevée à 1,7 Mds€, alors qu'elle était de 1,6 Mds€ en 2021 et que ce montant était celui retenu pour les prévisions de recettes du Département.

Cela s'explique par le fait que le Comité des finances locales (CFL) a fait le choix d'une mise en réserve des contributions à ce fonds de 0,09 Mds€ alors que la prévision de la cette mise en réserve était de 0,19 Mds€.

Le montant de l'enveloppe retenue n'a été connue qu'au cours de l'été 2022, ayant entraîné un ajustement de la prévision à la DM2 de +0,67 M€.

- Par ailleurs, un écart de +0,68 M€ par rapport à la prévision initiale du BP est dû à un écart plus important que prévu entre les produits de DMTO par habitant de 2021 du Département par rapport à la moyenne nationale (critère de répartition du fonds). Ainsi, la moyenne nationale des produits de DMTO étant plus élevée que prévue à fin 2021 (230 €/hab. contre 210 €/hab.), l'écart avec les produits départementaux est accentué et ce critère de répartition a été davantage en faveur du Département.

L'attribution du Département au titre du **fonds de péréquation de la CVAE** est elle en baisse par rapport à 2021 (-12%, soit -0,15 M€). Cet écart

est essentiellement lié à une amélioration relative des critères de répartition de ce fonds du Département par rapport à la moyenne nationale. Ils concernent particulièrement le revenu/hab. de l'année 2021 et la proposition du nombre de personnes de +75 ans dans la population, ayant cru moins rapidement au sein du Département que la moyenne nationale.

Il est à noter que, dans le cadre de la suppression de la CVAE des Départements dès 2022, ce fonds sera introduit à la fraction de TVA nationale compensant la CVAE, se basant sur la moyenne des attributions des Départements 2020-2022. Son dynamisme sera donc équivalent à celui de la fraction de TVA, c'est-à-dire indexé à celui de la TVA nationale

L'attribution au titre du dispositif de compensation péréquée (DCP ou Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) est en très légère augmentation (+0,9%, +0,08 M€) s'élevant à 9,45 M€. Elle est due à une évolution des critères soit à la faveur du Département (la dégradation du reste à charge des AIS du Département par rapport à la moyenne nationale en 2020) soit à sa défaveur (amélioration du revenu/hab. et proportion de bénéficiaires des AIS dans la population).

L'attribution a par ailleurs été plus élevée que celle prévue au budget primitif. L'enveloppe nationale (hors compensation complémentaire liée à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels de la TFB) a en effet été plus de 1,005 Mds€ contre 0,975 Mds€ prévue conformément à la LFI 2022.

Autres dotations

Les dotations perçues par le Département sont en forte augmentation entre 2021 et 2022 (+4,7 %, soit +7,4 M€) et sont portées à 164,7 M€.

Les augmentations portent essentiellement sur les concours compensant les dépenses sociales :

- Le concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) compensant une partie des dépenses du Département au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) est en hausse de +31% (+1,7 M€). Elle est due à l'abondement de l'enveloppe nationale (+32%) afin d'accompagner la mise en place des actions dans le cadre du dispositif « Parentalité ».

- L'année 2022 a également été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs issus du Ségur de la santé suite à la crise sanitaire. En partie compensés par la CNSA à ce titre, les dotations ont augmenté de près de +5,4 M€ entre 2021 et 2022 :

- Poursuite de la mise en œuvre des avenants 43-44 pour l'APA et la PCH : +1,3 M€

- Mise en place du barème plancher de l'APA et la PCH à 22€ : +2,1 M€

- Revalorisation des salaires des soignants et paramédicaux dans les établissements : +1,3 M€

- Mise en place de la dotation complémentaire « SAAD » qualité : +0,6 M€

- Les dotations compensant le Plan de prévention et de protection de l'enfance sont en augmentation de +0,78 M€ du fait de la montée en puissance du dispositif au cours de l'exercice 2022.

- Les concours historiques de la CNSA compensant l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont eux en diminution en 2022 (-3,9%, -1,2 M€).

Le concours définitif « APA 1 » de 2021, dont le solde par rapport aux acomptes est versé en 2022, est en diminution de -5% par rapport à celui de 2020. Cette baisse s'explique par :

- Une diminution de -2% de l'enveloppe nationale. Celle-ci a en effet été plafonnée afin que l'enveloppe affectée aux concours APA 1 et 2 ne dépasse pas 7,7 % des recettes de la CNSA2 (-0,6 M€).

- Des écarts entre les critères de répartition du Département et de la moyenne nationale

² Recettes composées de parts de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, de la

Contribution sociale généralisée et de la Contribution de solidarité pour l'autonomie

plus faibles : dépenses de l'APA de 2021, part des bénéficiaires RSA dans la population de 2022 essentiellement (-0,7 M€).

Enfin, s'agissant des **autres recettes de fonctionnement du Département**, elles sont globalement en baisse de -8,2%, soit -1,6 M€.

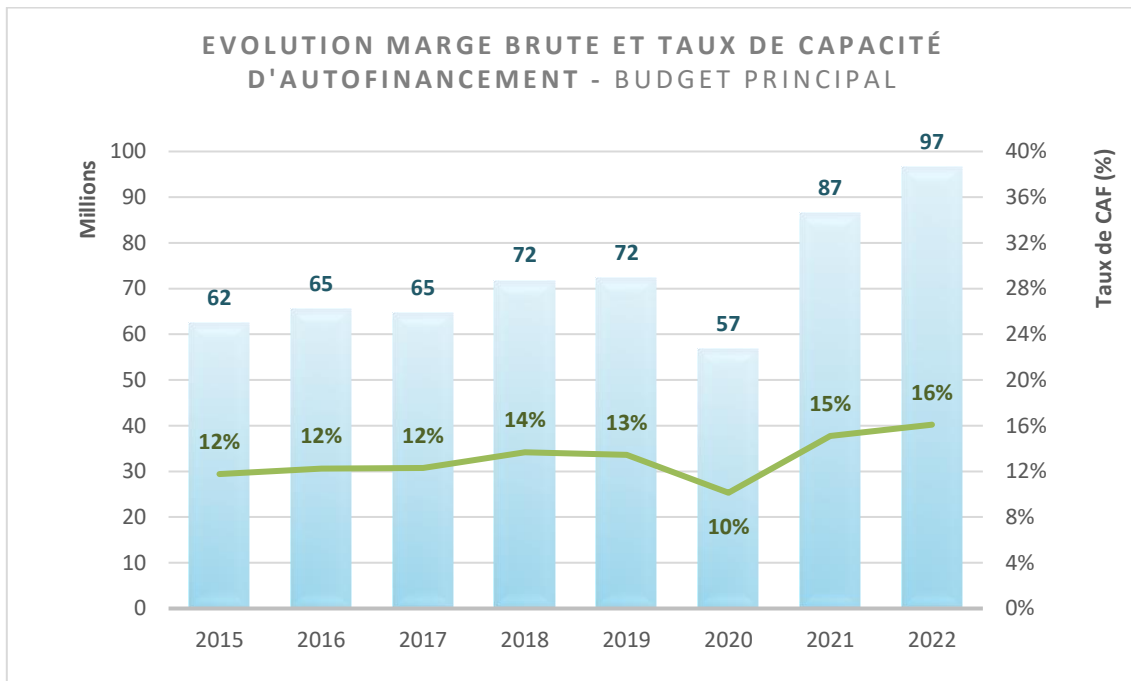
Elles ont notamment été impactées par le changement de mode de gestion de l'APA et de la PCH de 2021. Aussi, les recettes liées à la reddition des chèques emploi service universel (CESU) pour l'APA et la PCH s'élèvent à 0,54 M€ et 0,18 M€ et sont en diminution de, respectivement, - 2,2 M€ et -0,2 M€ par rapport à 2021. Pour rappel, le versement de ces allocations a été modifié en 2021 passant d'une prestation via le paiement en avance des CESU sur la base des heures prescrites aux bénéficiaires (et un remboursement des CESU non prescrits) à un paiement direct aux services d'aides à domicile sur la base des heures effectuées. Cela a entraîné une diminution de la dépense mais aussi des recettes liées au remboursement du trop-versé. Des régularisations encore importantes des dépenses de 2020 en 2021 expliquent que ces produits étaient encore élevés en 2021.

Compensant cette forte diminution, les produits issus des participations du Département ont doublé en 2022 (+0,7 M€) s'élevant désormais à 1,3 M€. Les dividendes versés par la Compagnie nationale du Rhône au Département en tant qu'actionnaire sont passées de 0,54 M€ en 2021 à 1,2 M€ cette année. Par ailleurs, pour la première fois en 2022, le Département a perçu 0,07 M€ de la SEML Agrivalys.

III. La soutenabilité financière est préservée s'adossant aux recettes toujours dynamiques et à un désendettement de la collectivité.

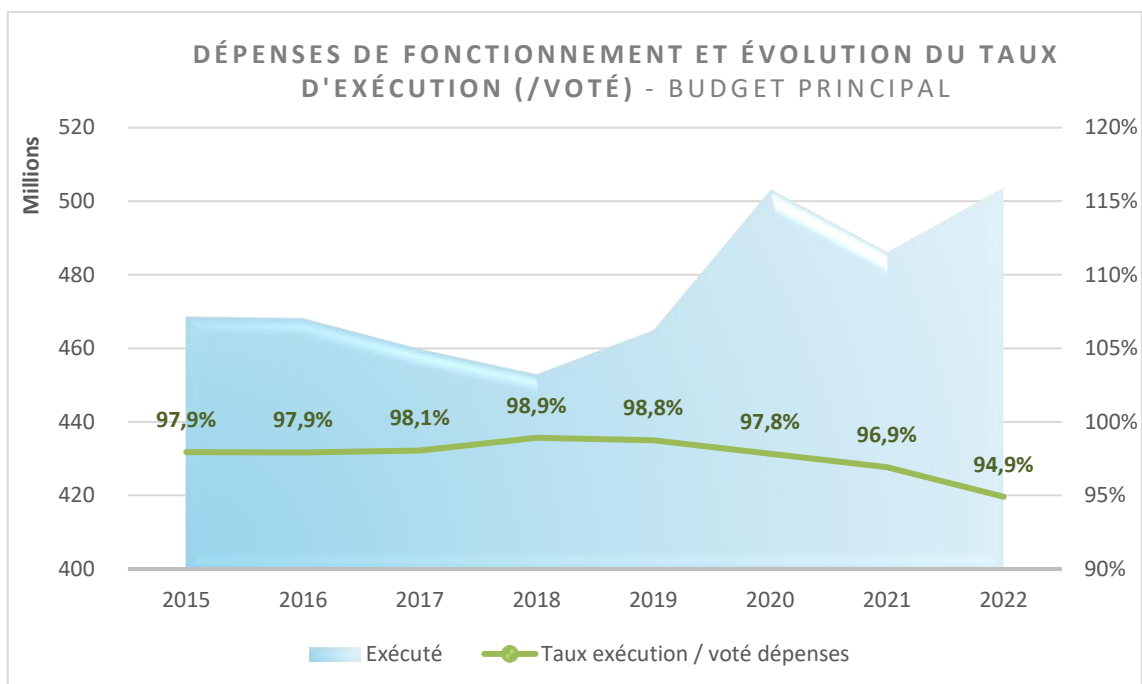
1. L'épargne brute encore en progression en 2022, permettant de financer des investissements ambitieux.

La marge brute a atteint un niveau record de 97 M€ en 2022, soit un taux de capacité d'autofinancement (CAF) de 16%.



Estimée au moment du vote du budget primitif à 75 M€ (en pré-CA), ce niveau de marge brute supérieure de +22 M€ à la prévision initiale s'explique par :

- Des recettes de fonctionnement réellement perçues supérieures de +10,5 M€ aux prévisions du budget.
- Des dépenses de fonctionnement moins importantes que prévues (-18,3 M€).



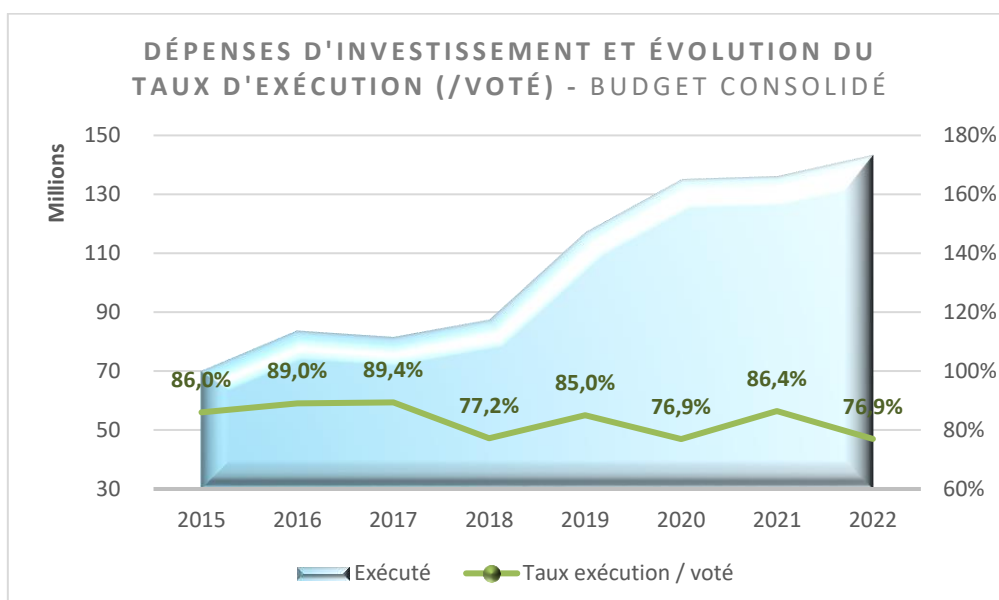
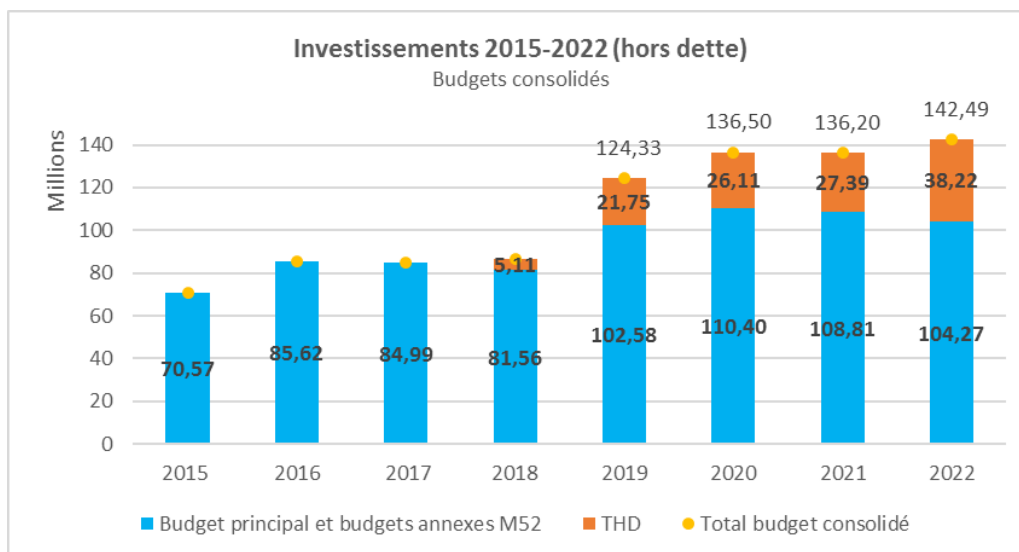
2. L'important autofinancement du Département continue de financer un niveau d'investissement élevé

Ce haut niveau de marge brute constaté en 2022 a permis de financer les investissements ambitieux.

Les dépenses d'investissement, tous budgets confondus, ont en effet encore progressé en 2022 par rapport à 2021 de +4,6 % (+6,3 M€).

A hauteur de 103,4 M€ sur le budget principal, ils sont de 149,5 M€ avec les budgets annexes.

Malgré des reports importants de 10 M€ sur 2023, le budget voté record, incluant le THD, a de plus été mieux réalisé qu'en 2021.



Les recettes liées à ces investissements ont également augmenté entre 2021 et 2022 de +11,9 M€ s'élevant à 32,1 M€.

Cette forte augmentation est due à des recettes exceptionnelles liées à des dépenses d'années précédentes :

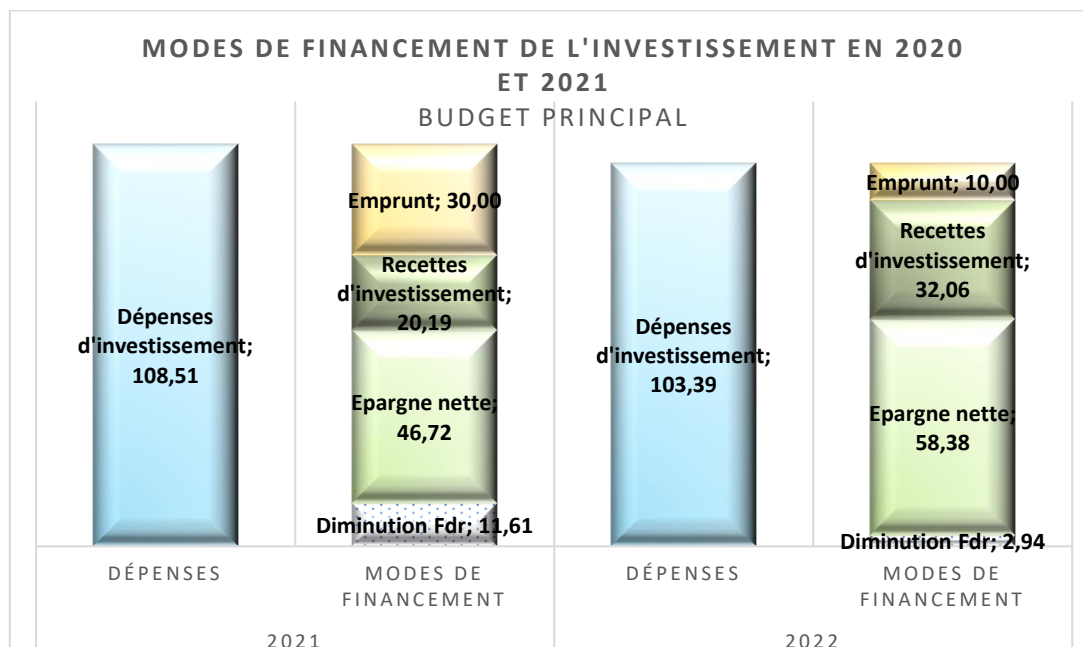
- +2,75 M€ correspondant à un remboursement de l'acompte versé en 2020 par le Département pour les travaux de la piste de l'aérodrome de Saint Yan.
- +5 M€ remboursés par le Département de l'Ain sur les avances de subventions allouées par le Département de

Saône-et-Loire dans le cadre du projet du pont de Fleurville.

- +2,76 M€ de remboursement des avances versées aux acteurs des secteurs viticoles et arboricoles qui avaient subi le gel en 2021.

Par ailleurs, les produits de la dotation de soutien à l'investissement départementale (DSID), incluant les projets financés dans le cadre de France Relance, sont en hausse de +1,18 M€ par rapport à 2021 du fait de l'avancement des projets financés à ce titre depuis 2019.

L'ensemble de ces recettes et la marge brute dégagée a ainsi permis de financer le haut niveau d'investissement.



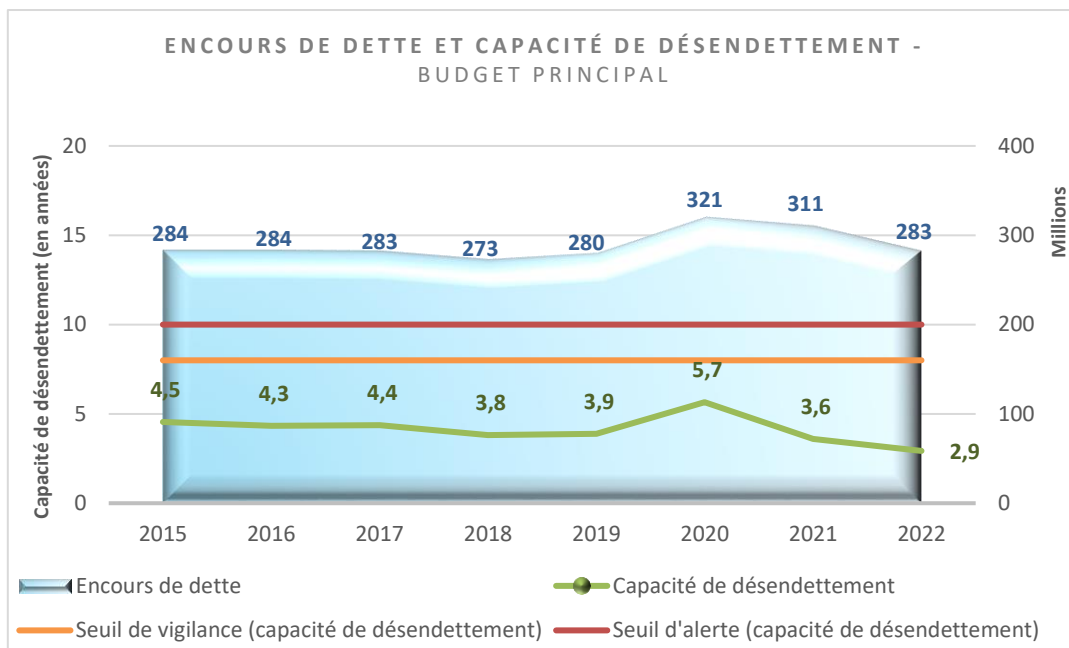
3. L'autofinancement de l'exercice a permis au Département de se désendetter, allégeant ainsi le poids possible des emprunts à venir à des taux moins favorables.

Le recours à l'emprunt a pu être limité à moins de 10% de l'investissement du budget principal et un quart des dépenses avec les budgets annexes.

Cela a permis de réduire l'encours de dette du budget principal de plus de -28 M€, alors revenu à son niveau d'avant crise de 2019 (autour de 280 M€). Avec la dette du budget annexe du THD, l'encours du Département a diminué de -2,5 M€.

Le niveau de capacité de désendetttement se situe ainsi à un niveau très bas, à 2,9 années.

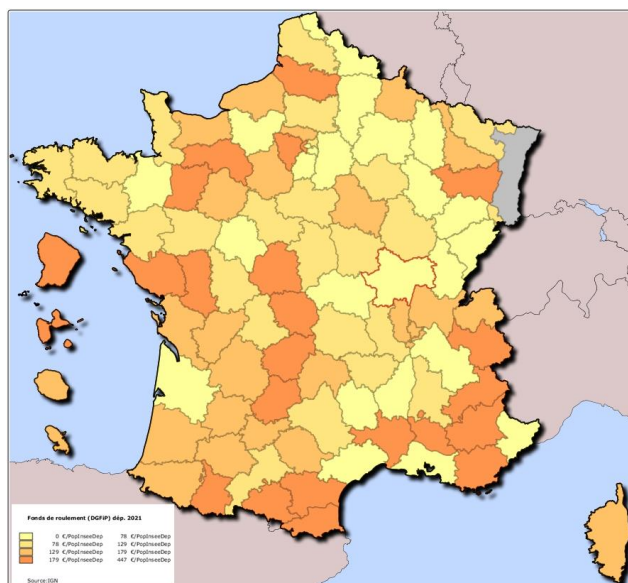
Ainsi, cet exercice 2022, très ambitieux, reste financièrement soutenable, notamment grâce à des recettes très élevées, et une stratégie de désendetttement du Département.



Enfin, résultat de la limitation du nouvel emprunt à un niveau bas, le fonds de roulement (résultat de l'exercice) s'établit à 22,2 M€, soit une diminution de -3 M€ par rapport à celui de 2021. Ce niveau permet de couvrir environ 13 jours de dépenses.

Il est à noter que, déjà en 2021, le niveau du fonds de roulement par habitant du Département était le 7ème le plus bas parmi tous les Départements (45,6 €/hab. en 2021 pour le Département contre en moyenne 128 €/hab. En 2022, il sera de 40,3 €/hab.).

En intégrant les reports de 2022 sur l'exercice 2023, le résultat de l'exercice n'est plus que de 12,2 M€.



Fonds de roulement / hab. Compte administratif 2021 –
Données Repères – Ressources consultants finances (RCF)

Ratios de couverture des autorisations de programme et d'engagement

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté en décembre 2021, ce rapport présente les ratios de couverture des autorisations de programme et d'engagement du budget départemental. Le ratio de couverture est le rapport entre les restes à mandater au 31 décembre de l'année N et les crédits de paiement mandatés sur autorisation de programme ou d'engagement au cours de l'année N. Il présente en années, la durée nécessaire au paiement des crédits de paiement restants à exécution annuelle constante. Ce ratio s'élève en 2022 à 2,67 années pour les autorisations de programme

du budget principal et 1 an pour les autorisations d'engagement du budget principal. Le ratio progresse par rapport à 2021 en investissement en raison de l'augmentation du volume de dépenses. Sur le budget annexe du THD, le ratio de couverture des autorisations de programme passe à 1,52 années et celui des autorisations d'engagement est quasi nul.

Pour l'ensemble des budgets, le Département est donc en mesure d'assurer ses engagements pluriannuels.

Données de calcul du ratio de couverture par référence aux annexes IV C6 et C7 du document budgétaire CA 2022

Budget principal

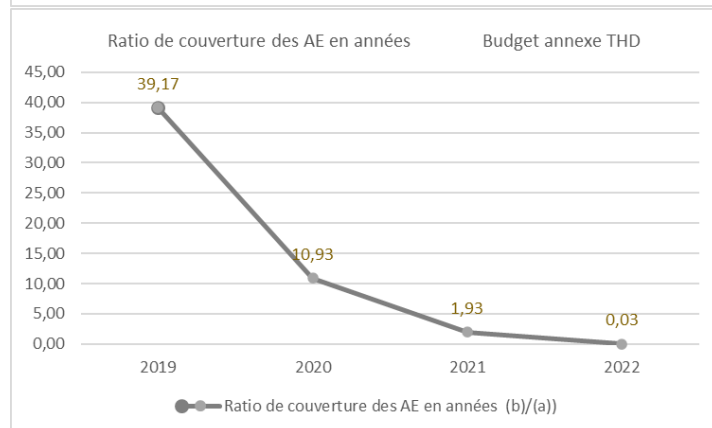
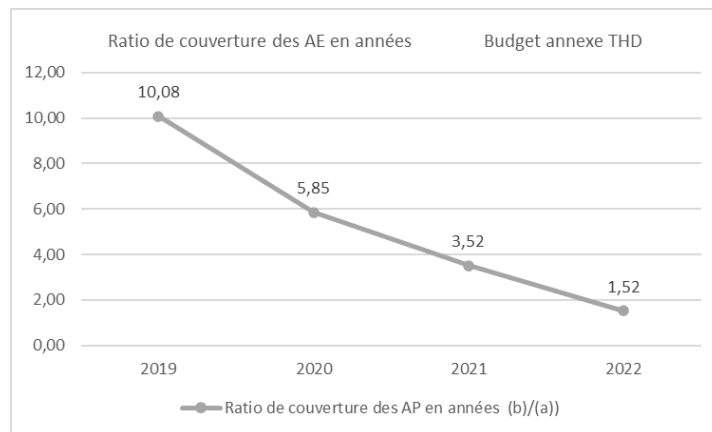
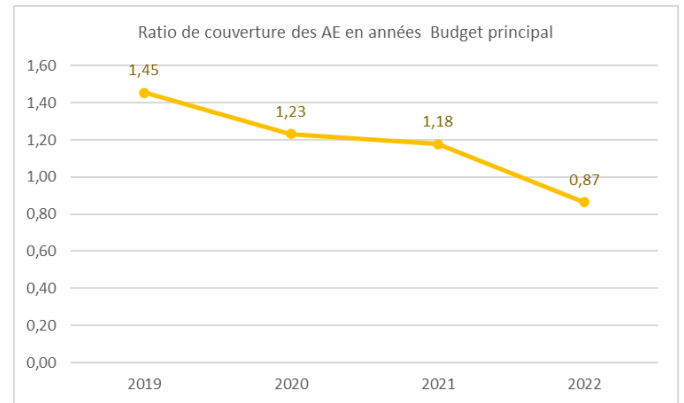
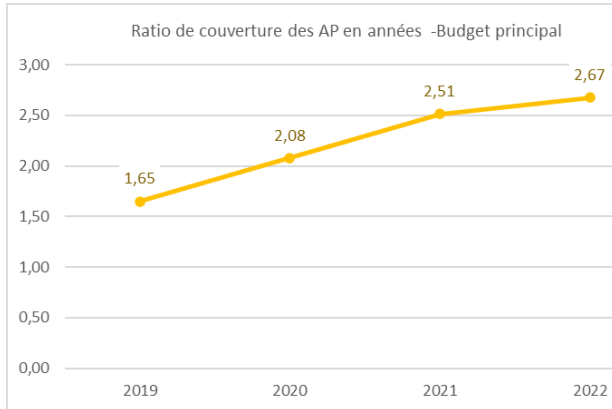
Autorisations de programme (AP)	2019	2020	2021	2022
Crédits de paiement mandatés sur AP au cours de l'exercice (a)	51 918 599,05	53 670 199,67	53 739 925,54	60 936 448,56
Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N ((b)	85 742 833,08	111 527 089,59	135 059 796,68	162 980 030,82
Ratio de couverture des AP en années (b)/(a)	1,65	2,08	2,51	2,67

Autorisations d'engagement (AE)	2019	2020	2021	2022
Crédits de paiement mandatés sur AE au cours de l'exercice (a)	2 919 254,52	3 808 380,94	4 051 402,39	5 116 846,58
Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N ((b)	4 244 362,61	4 696 652,51	4 774 515,15	4 427 192,85
Ratio de couverture des AE en années (b)/(a)	1,45	1,23	1,18	0,87

Budget annexe THD

Autorisations de programme (AP)	2019	2020	2021	2022
Crédits de paiement mandatés sur AP au cours de l'exercice (a)	14 680 418,58	21 171 226,55	27 386 222,58	38 216 260,06
Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N ((b)	148 002 693,82	123 831 467,27	96 445 244,69	58 228 984,63
Ratio de couverture des AP en années (b)/(a)	10,08	5,85	3,52	1,52

Autorisations d'engagement (AE)	2019	2020	2021	2022
Crédits de paiement mandatés sur AE au cours de l'exercice (a)	75 804,46	248 983,16	403 662,95	752 638,53
Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N ((b)	2 969 195,54	2 720 212,38	777 353,89	24 715,36
Ratio de couverture des AE en années (b)/(a)	39,17	10,93	1,93	0,03



Récapitulatif des taux d'exécution par budget et en budget consolidé sur la section de fonctionnement

(En M€)	Mouvements réels de l'exercice		BP 2022	Voté après DM2	Exécution 2022	Taux d'exécution / BP	Taux d'exécution / Voté
Budget principal	Fonctionnement	Dépenses	521,79	530,52	503,54	96,5%	94,9%
		Recettes	589,78	600,26	600,64	101,8%	100,1%
Centre de santé départemental	Fonctionnement	Dépenses	10,21	10,00	9,28	90,9%	92,8%
		Recettes	10,38	11,93	6,38	61,5%	53,5%
EHPAD de Mervans	Fonctionnement	Dépenses	0,03	0,03	0,03	97,5%	97,5%
		Recettes	0,03	0,03	0,03	97,5%	97,5%
Consolidés (Hors RIP très haut débit)	Fonctionnement	Dépenses	532,03	540,56	512,85	96,4%	94,9%
		Recettes	600,19	612,22	607,05	101,1%	99,2%
RIP Très Haut Débit	Fonctionnement	Dépenses	1,68	2,06	1,78	105,8%	86,3%
		Recettes	4,00	3,64	3,39	84,9%	93,1%
Consolidés (Tous budgets)	Fonctionnement	Dépenses	533,71	542,62	514,63	96,4%	94,8%
		Recettes	604,19	615,86	610,44	101,0%	99,1%

Hors résultat

Récapitulatif détaillé des taux d'exécution par budget et en budget consolidé sur la section d'investissement :

(En M€)	<i>Mouvements réels de l'exercice</i>		BP 2022	Voté après DM2	Exécution 2022	Taux d'exécution / BP	Taux d'exécution / Voté
Budget principal	Investissement	Dépenses	171,21	180,79	149,57	87,4%	82,7%
		<i>dont équipement</i>	125,01	134,59	103,38	82,7%	76,8%
		Recettes	103,22	85,89	49,53	48,0%	57,7%
Centre de santé départemental	Investissement	Dépenses	1,09	1,83	0,89	81,0%	48,5%
		<i>dont équipement</i>	1,09	1,83	0,89	81,0%	48,5%
		Recettes	0,92	1,74	0,80	87,0%	46,1%
EHPAD de Mervans	Investissement	Dépenses	0,17	0,17	0,17	99,6%	100,0%
		Recettes	0,17	0,17	0,17	99,6%	100,0%
Consolidés (Hors RIP très haut débit)	Investissement	Dépenses	172,47	182,78	150,63	87,3%	82,4%
		<i>dont équipement</i>	126,10	136,41	104,27	82,7%	76,4%
		Recettes	104,31	87,79	50,50	48,4%	57,5%
RIP Très Haut Débit	Investissement	Dépenses	51,45	51,45	39,57	76,9%	76,9%
		<i>dont équipement</i>	50,00	50,00	38,22	76,4%	76,4%
		Recettes	49,14	42,23	41,02	83,5%	97,1%
Consolidés (Tous budgets)	Investissement	Dépenses	223,92	234,23	190,20	84,9%	81,2%
		<i>dont équipement</i>	176,10	186,41	142,49	80,9%	76,4%
		Recettes	153,44	130,02	91,51	59,6%	70,4%

Hors résultat